



LES SERVICES D'INTÉGRATION DES MIGRANTS AU CANADA : S'adapter à un environnement en mutation

F. Leslie Seidle



À PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport a été publié dans le cadre de la série L'évolution du paysage migratoire canadien du Centre d'excellence sur la fédération canadienne. Le manuscrit original anglais a été révisé par Jim Sheppard, la correction d'épreuves a été assurée par Anne-Laure Brun, la coordination éditoriale par Étienne Tremblay, la production par Chantal Létourneau et la direction artistique par Anne Tremblay.

La version originale de ce texte est parue sous le titre *Migrants integration services in Canada. Adapting to the changing landscape*. Maxime Goldstyn en a assuré la traduction.

L'évolution du paysage migratoire canadien est un partenariat entre le Centre d'excellence sur la fédération canadienne de l'IRPP, l'Institut de recherche sur les migrations et la société de l'Université Concordia (IRMS) et le Centre for Migration Studies de l'Université de la Colombie-Britannique (CMS). Toutes les publications sont réalisées sous la direction de Charles Breton, directeur du Centre d'excellence sur la fédération canadienne, Mireille Paquet, directrice de l'IRMS, et Irene Bloemraad, codirectrice du CMS.

F. Leslie Seidle est consultant en politiques publiques et en gouvernance à Montréal, chercheur associé à l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) et conseiller principal au Forum of Federations. Au cours de sa longue collaboration avec l'IRPP, il a dirigé les programmes de recherche de cet institut sur l'immigration, le fédéralisme canadien et la gouvernance. Il a auparavant travaillé pour le gouvernement du Canada, notamment en tant que directeur général des politiques stratégiques et de la recherche au sein de la Direction des affaires intergouvernementales du Bureau du Conseil privé. M. Seidle a publié de nombreux ouvrages sur les migrations, la réforme constitutionnelle, la réforme électorale et la gestion publique. Il a dirigé et codirigé 13 livres, dont *Immigrant Integration in Federal Countries* avec Christian Joppke (McGill-Queen's University Press). Il est titulaire d'un doctorat de l'Université d'Oxford.

Pour citer ce document :

Seidle, F. L. (2026). *Les services d'intégration des migrants au Canada : s'adapter à un environnement en mutation*. Institut de recherche en politiques publiques. <https://doi.org/10.26070/v13y-8984>

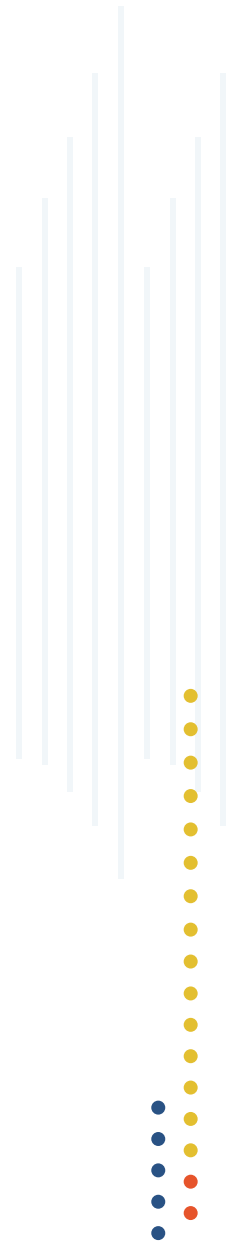
Ce rapport a fait l'objet d'un examen rigoureux, interne et externe, par des pairs, afin d'en assurer la solidité et la pertinence politique. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'IRPP ou de son conseil d'administration.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur nos publications, veuillez nous contacter à l'adresse irpp@irpp.org. Pour recevoir l'infolettre mensuelle de l'IRPP par courriel, vous pouvez vous abonner directement sur le site Web à www.irpp.org/fr.

Illustration : Auni Milne, Sumack Loft

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	3
Introduction.....	5
Les fondements de l'intégration des migrants.....	6
L'évolution du paysage migratoire au canada.....	8
Les services d'intégration des migrants dans cinq juridictions	10
Les perspectives d'évolution	27
Conclusion	32
Annexe	34
Bibliographie	35



FAITS SAILLANTS

Contexte

Le Canada dispose d'un vaste réseau de programmes d'intégration des migrants, dont la plupart sont financés par les gouvernements, mais mis en œuvre par des organismes communautaires. Après des années de croissance rapide, le gouvernement fédéral a commencé à réduire considérablement les admissions de résidents permanents et temporaires en 2025, un changement dont les implications pour les organismes et les programmes qui soutiennent les nouveaux arrivants (souvent appelés le secteur de l'établissement) sont majeures.

Ce rapport examine l'évolution, les objectifs et les défis actuels des services d'intégration fournis par le gouvernement fédéral (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], anciennement Citoyenneté et Immigration Canada), les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, et les villes de Toronto et de Vancouver. Les études de cas s'appuient sur des entretiens originaux avec de hauts fonctionnaires et des responsables du secteur de l'établissement dans chaque administration.

Principaux résultats

Financement fédéral. Le budget du programme d'établissement d'IRCC, qui finance presque exclusivement les services d'intégration pour les résidents permanents, a augmenté de 70 % entre 2016-2017 et 2023-2024, approchant 1,2 milliards de dollars en 2024-2025. Un examen des dépenses à l'échelle du gouvernement réduira le budget du programme d'établissement et de réinstallation à 935,7 millions de dollars en 2026-2027.

Réduction du nombre d'admissions. Le gouvernement fédéral a réduit les objectifs annuels en matière de résidents permanents à 395 000 pour 2025, alors qu'ils étaient de 500 000 en 2024. Après l'imposition des toutes premières limites d'admissions de résidents temporaires au Canada, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a chuté de 48 % et le nombre de nouveaux étudiants étrangers a chuté de 60 % au cours des neuf premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024.

Réduction du budget consacré à la formation linguistique. IRCC cessera de financer les cours de langue au-delà du niveau 4 des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) à partir de septembre 2026. En Ontario, un tiers des apprenants étudient aux niveaux intermédiaire et supérieur (NCLC 5+).

Pression sur le secteur de l'établissement. Un sondage mené auprès de 48 organismes prestataires de services de la région de Toronto avant l'annonce des nouvelles coupes prévues dans le cadre de l'examen des dépenses a révélé que 69 % d'entre eux prévoyaient de licencier du personnel en raison des réductions du financement fédéral.

Demandeurs d'asile laissés de côté. Malgré les 295 819 demandes d'asile en attente en septembre 2025 et un taux d'acceptation de 80 %, les demandeurs d'asile ne peuvent toujours pas bénéficier des services du Programme d'établissement d'IRCC.

Variations par province. L'Ontario et la Colombie-Britannique financent des services d'intégration qui dépassent le cadre du programme fédéral. Les programmes bien établis de l'Ontario ont servi 185 600 clients en 2023-2024. Suivant une augmentation importante des budgets, le programme de services aux nouveaux arrivants remanié et le nouveau programme Safe Haven de la Colombie-Britannique ont desservi plus de 64 000 clients en 2024-2025.

Divergences entre les villes. Toronto a mis en place une stratégie proactive pour les nouveaux arrivants et des kiosques offrant des services accessibles à tous, quel que soit le statut d'immigration. Vancouver a fait le choix de ne pas se doter d'une politique officielle, appliquant plutôt une approche d'équité et d'accessibilité dans les services municipaux.

RECOMMANDATIONS

L'auteur présente quatre recommandations :

Mobiliser le secteur de l'établissement

- En vue d'éclairer la révision des programmes qui fait partie de l'examen des dépenses, mandater l'un des comités sectoriels d'IRCC pour organiser des consultations ciblées et proposer des changements concrets, en faisant un usage plus complet de l'expertise sectorielle dans l'élaboration des politiques.

Annuler les coupes à la formation linguistique

- IRCC devrait rétablir le financement de l'enseignement des langues au-delà du NCLC 4 et envoyer le signal qu'à partir d'avril 2029, les prestataires de services pourront offrir un enseignement jusqu'au NCLC 8 dans le cadre du Programme d'établissement.

Étendre l'admissibilité aux demandeurs d'asile

- IRCC devrait permettre aux prestataires de services de soutenir les demandeurs d'asile dans le cadre du Programme d'établissement, en demandant éventuellement aux organismes de cofinancer une partie des coûts à partir de sources non fédérales.

Organiser un forum national

- Réunir les gouvernements, les praticiens et les experts afin d'évaluer l'efficacité du modèle canadien d'intégration des migrants, d'envisager des améliorations et de sensibiliser le public à la nécessité d'un renouveau.

INTRODUCTION

Le Canada dispose d'un réseau étendu et bien établi de programmes et de services destinés à soutenir les migrants¹ après leur arrivée et à favoriser leur intégration ultérieure. Une caractéristique distinctive de ce réseau est que la plupart des services sont financés par les gouvernements, mais fournis sous contrat par des organismes communautaires.

Bien que les compétences en matière d'immigration soient partagées entre les gouvernements fédéral et provinciaux, Ottawa est depuis longtemps le principal bailleur de fonds des services d'intégration, sauf au Québec, où le gouvernement provincial est responsable de ces services, grâce à une subvention annuelle du gouvernement fédéral. Les autres provinces et certaines grandes villes sont également actives dans ce domaine.

Après près d'une décennie d'augmentation importante des admissions de résidents permanents (immigrants) et de résidents temporaires, le gouvernement fédéral a annoncé à la fin de l'année 2024 que le nombre d'admissions dans ces deux catégories serait réduit de manière considérable à partir de 2025.

Ces réductions et celles à venir dans le cadre de l'examen global des dépenses du gouvernement Carney — qui a pour objectif, à l'échelle du gouvernement, de réaliser 13 milliards de dollars d'économies annuelles d'ici 2028-2029 en restructurant les opérations, en consolidant les services et en réduisant les budgets ministériels — ont des conséquences majeures sur la nature et l'étendue des services d'intégration financés par le gouvernement fédéral ainsi que sur les agences qui les délivrent.

Le présent rapport² commence par une analyse de la signification et des dimensions de l'intégration des migrants, définie ici comme le processus par lequel les nouveaux arrivants parviennent à participer équitablement à la vie économique, sociale et civique ou politique de la société d'accueil.

Le rapport présente ensuite un survol des développements récents, notamment les réductions des niveaux d'admission. La partie centrale analyse les objectifs et l'évolution des principales initiatives du gouvernement fédéral, des gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, et des administrations municipales de Toronto et de Vancouver.

Cette étude aborde les questions suivantes : en quoi les programmes d'intégration des migrants, dans leur nature et en matière d'admissibilité, ont-ils évolué (ou non) au cours des cinq à dix dernières années ? Les gouvernements ont-ils augmenté leurs dépenses et le nombre de clients desservis au cours de cette période ? Quels sont les défis auxquels ils sont actuellement confrontés ?

¹ Dans le présent rapport, le terme « migrants » est utilisé comme « [un] terme générique [...] qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale » (Organisation internationale pour les migrations, 2026). Cet usage est suivi par d'autres organisations internationales de premier plan.

² Mes sincères remerciements à Nadya Zezulina pour l'excellente aide à la recherche qu'elle a apportée à ce projet. Je suis également reconnaissant pour les commentaires perspicaces et constructifs sur la version initiale fournis par Irene Bloemraad, Charles Breton, Lisa Brunner et Mireille Paquet.

En m'appuyant sur les études de cas, je présente ensuite quatre recommandations en vue de changements politiques et d'un débat public :

- Travailler avec le secteur des services pour trouver des solutions ;
- Annuler la décision du gouvernement fédéral de mettre fin au financement de l'enseignement des langues au-delà du niveau de base ;
- Modifier les critères du Programme d'établissement d'IRCC au profit des plus vulnérables, en particulier les demandeurs d'asile ;
- Organiser un forum national pour faire le point sur les programmes d'intégration des migrants au Canada.

Je conclus que les gouvernements, les parties prenantes et les experts devront collaborer à la révision du cadre d'intégration des migrants au pays. Des mesures concrètes visant à diversifier le financement devraient faire partie de ce renouveau. Les fondements du modèle canadien restent solides et, avec une volonté politique suffisante, les gouvernements et les parties prenantes pourront renouveler le modèle canadien tout en préservant ses objectifs fondamentaux.

LES FONDEMENTS DE L'INTÉGRATION DES MIGRANTS

La signification de l'intégration des migrants fait l'objet d'un débat permanent (Spencer et Charsley, 2021). En m'appuyant sur des travaux passés (Seidle et Joppke, 2012) et une analyse documentaire récente, je définis l'intégration des migrants comme le processus par lequel les nouveaux arrivants parviennent à participer équitablement à la vie économique, sociale et civique ou politique de la société d'accueil.

Dans ce contexte, les services d'établissement ciblent les besoins des migrants au cours de la période qui suit immédiatement leur arrivée. Dans ce rapport, l'intégration des migrants fait référence aux phases initiales, mais aussi ultérieures de l'adaptation des nouveaux arrivants. Elle comporte plusieurs facettes fondamentales et largement complémentaires :

- L'intégration économique fait référence à la participation des migrants à la population active, idéalement dans le domaine pour lequel ils ont été formés ou ont acquis de l'expérience avant leur arrivée. Cet appariement ne se produit pas toujours au cours des premières années de la vie des migrants dans un nouveau pays. Parmi les obstacles rencontrés, mentionnons les compétences linguistiques, les exigences en matière de reconnaissance des diplômes et la discrimination systémique.
- L'intégration sociale est facilitée par les contacts avec les amis, les voisins, les collègues de travail, au fil des «innombrables interactions qui se produisent parmi le kaléidoscope d'individus, de groupes et d'institutions qui composent la ville» (Frideres, 2008, p. 96). L'intégration sociale contribue au sentiment d'appartenance à la communauté locale ou au pays dans son ensemble.

- L'intégration civique comprend les activités de quartier et de communauté qui contribuent au développement du capital social. Ces activités sont souvent politiques sans être partisans, comme la participation à des organisations de défense des droits, par exemple.
- L'intégration politique implique la participation à la vie démocratique de la société d'accueil. L'un des éléments clés est le vote, qui, au Canada, n'est ouvert aux nouveaux arrivants qu'une fois qu'ils sont devenus citoyens. Irene Bloemraad établit un lien avec l'engagement social et civique. «Les liens informels — généralement encouragés par un groupe ou une association organisée — se combinent à des activités plus officielles pour aider les nouveaux arrivants dans le processus d'intégration politique» (Bloemraad, 2006, p. 93).

L'intégration est un processus bidirectionnel

L'intégration des migrants nécessite une adaptation au sein de la société d'accueil afin de soutenir les efforts des nouveaux arrivants et de favoriser leur inclusion. Comme l'a écrit Joseph Carens, un théoricien politique canadien :

Les immigrants contribuent au changement. C'est inévitable. Ce n'est pas une raison pour considérer les immigrants comme une menace ou un problème. Ce qu'il faut plutôt, c'est une sorte d'adaptation mutuelle entre les citoyens issus de l'immigration et la majorité de l'État où ces immigrants sont installés (Carens, 2014, p. 545).

Cette perspective est reprise dans le dernier plan d'action de l'Union européenne sur l'intégration et l'inclusion :

L'intégration et l'inclusion des personnes issues de l'immigration constituent un processus à double sens. Nous avons besoin d'une approche impliquant l'ensemble de la société, qui englobe les communautés immigrantes et locales, les employeurs, la société civile et tous les niveaux de gouvernement (Commission européenne, 2020).

L'action des pouvoirs publics encourage une intégration efficace

Bien que l'intégration des migrants soit facilitée par le soutien fourni gratuitement par les employeurs, les écoles et les organismes communautaires, les progrès sont encouragés par des programmes et des services spécialisés, financés par des fonds publics. Comme l'ont conclu les auteurs d'une étude fondée sur des sources de données européennes :

En règle générale, lorsque les pays adoptent des politiques d'intégration globales et inclusives axées sur les aspects sociaux, économiques et culturels, les migrants sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats, de voir leur vulnérabilité diminuer et d'avoir une meilleure perception de la protection de l'État (Moldes-Anaya et Sommarribas, 2023, p. 100).

Les programmes d'intégration financés par les pouvoirs publics sont le plus souvent mis en place par les gouvernements nationaux. Dans les pays fédéraux comme le Canada, les gouvernements des provinces ou des États doivent également être impliqués, notamment parce qu'ils sont responsables des questions qui contribuent à l'intégration des migrants, comme l'éducation et les soins de santé.

Les villes sont un lieu majeur d'intégration des migrants (Seidle, 2019). Au Canada, les gouvernements municipaux relèvent de la responsabilité constitutionnelle des gouvernements provinciaux, et leurs revenus proviennent presque entièrement des impôts fonciers et des transferts du gouvernement provincial. Ainsi, « l'autonomie officielle des municipalités [est] très limitée » (Good, 2019, p. 217). Les administrations municipales sont néanmoins actives dans des domaines pertinents pour l'intégration des migrants, tels que le logement, les installations de loisirs et les services d'orientation.

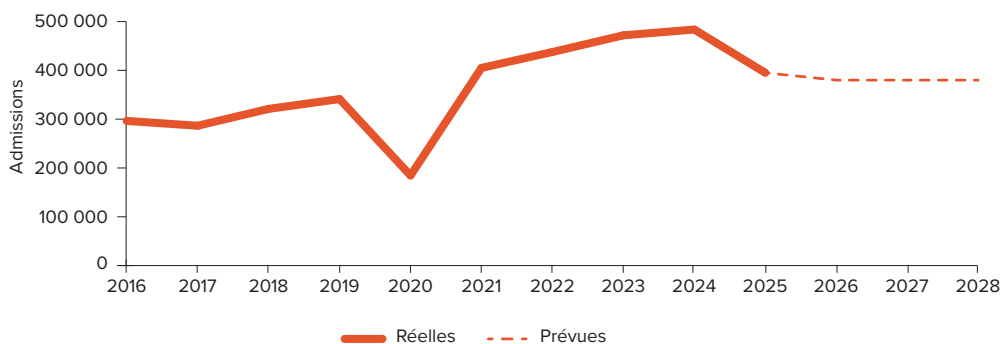
Les politiques relatives aux niveaux et aux catégories d'immigration sont un élément clé de la dynamique migratoire et leurs modifications ont des retombées sur les programmes et les services d'intégration. Cela a été mis en évidence au Canada à la suite de changements importants dans les niveaux de migration permanente et temporaire depuis 2024.

L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE MIGRATOIRE AU CANADA

À la suite de l'élection d'un gouvernement libéral fédéral en 2015 avec Justin Trudeau comme premier ministre, le nombre de résidents permanents admis au Canada a augmenté de 63 % entre 2016 et 2024 (voir figure 1).

Au cours de la même période, la migration temporaire a augmenté de manière encore plus importante. Les principaux groupes étaient les étudiants internationaux, les travailleurs

Figure 1. Admissions de résidents permanents, réelles et prévues, 2016-2028



Note: De plus, le budget fédéral de 2025 a annoncé deux mesures ponctuelles visant à reconnaître 115 000 personnes protégées en tant que résidents permanents en 2026 et 2027; et « accélérer la transition » d'un maximum de 33 000 titulaires de permis de travail vers la résidence permanente en 2026 et 2027 (ministère des Finances du Canada, 2025, p. 96-97).

Source: Pour 2016-2025, Gouvernement du Canada, 2026. Pour les admissions prévues pour 2026-2028, ministère des Finances du Canada, 2025.

étrangers temporaires³ et les demandeurs d'asile (le terme le plus souvent utilisé au niveau international).

La croissance de la migration temporaire a été encouragée par les voies d'accès à la résidence permanente, notamment la catégorie de l'expérience canadienne, ouverte aux travailleurs étrangers temporaires plus qualifiés et aux étudiants étrangers diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien. En 2023, 46 % de tous les nouveaux résidents permanents ont été admis par l'intermédiaire d'une telle procédure en deux étapes (Hou, 2025).

En partie à cause des changements de politique introduits à la suite de la pandémie de COVID-19, le nombre de résidents temporaires munis des documents requis au Canada a atteint un maximum de 3 049 277 le 1er octobre 2024, contre 1 909 005 le 1er janvier 2023, soit une augmentation de 60 %.

Dès 2024, il est devenu évident que la croissance démographique due aux migrations était l'un des facteurs à l'origine de la hausse des prix du logement et du faible taux d'occupation des logements locatifs (Hou et al., 2025), pour lesquels les immigrants étaient parfois désignés comme boucs émissaires (Song, 2025). Dans ce contexte, des enquêtes ont montré une baisse importante du soutien de l'opinion publique au niveau d'immigration actuel (Besco et Goel, 2025; Seidle, 2024).

En novembre 2024, le gouvernement Trudeau a annoncé une réduction importante du nombre annuel d'admissions de résidents permanents, qui passera de 500 000 en 2024 à 395 000 en 2025, 380 000 en 2026 et 365 000 en 2027 (IRCC, 2024a). Le budget fédéral de novembre 2025 prévoyait :

- 380 000 admissions de résidents permanents par an pour 2026, 2027 et 2028 ;
- Une initiative unique visant à reconnaître 115 000 personnes protégées (réfugiés acceptés au Canada) en tant que résidents permanents en 2026 et 2027 ;
- Une mesure unique « pour accélérer la transition » vers la résidence permanente d'un maximum de 33 000 titulaires de permis de travail en 2026 et 2027 (ministère des Finances du Canada, 2025, p. 96-97).

La raison pour laquelle les chiffres des deux mesures uniques n'ont pas été inclus dans les objectifs globaux pour 2026 et 2027 n'est pas claire. Cela risque de brouiller la compréhension par le public des décisions du gouvernement fédéral concernant le nombre et les catégories d'admissions de résidents permanents.

En ce qui concerne les résidents temporaires, l'annonce de novembre 2024 a précisé pour la première fois une limite pour les résidents temporaires ainsi qu'un engagement à réduire leur part de la population à 5 % d'ici la fin de 2026, contre 7,3 % à la mi-2024⁴.

³ Pour un compte rendu détaillé du système canadien de la main-d'œuvre migrante, voir le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2024.

⁴ Cet élément a été modifié dans le budget 2025. L'objectif est désormais de réduire « le nombre total de résidents temporaires à moins de 5 % de la population du Canada d'ici la fin de 2027 » (ministère des Finances, 2025, p. 97).

Le groupe le plus important d'entre eux, les travailleurs étrangers temporaires, a considérablement diminué depuis. En effet, le nombre de nouveaux travailleurs arrivés entre janvier et septembre 2025 a baissé de 48 % par rapport à la même période en 2024 (IRCC, 2025a). D'autres réductions résulteront probablement des objectifs du budget 2025 en matière de nouveaux permis de travail : 385 000 en 2026 et 370 000 en 2027 et 2028 (ministère des Finances, 2025).

Les étudiants internationaux représentaient 32 % du total des admissions temporaires en 2024 (Coderre *et al.*, 2025). Considéré comme une source de revenus pour les établissements postsecondaires (Goudreault, 2025), le nombre d'étudiants titulaires d'un permis a augmenté de façon exponentielle, passant de 120 000 en 2000 à 1,03 million en 2023 (Brunner, 2025).

En janvier 2024, le gouvernement fédéral a introduit une limite au nombre de permis d'études internationaux pour 2024 et 2025 (IRCC, 2024b). Entre janvier et septembre 2025, le nombre de nouveaux étudiants a diminué de 60 % par rapport à la même période en 2024 (IRCC, 2025a). On prévoit que 155 000 nouveaux permis pour les ressortissants étrangers étudiant au Canada pendant six mois ou plus seront délivrés en 2026 ainsi que 150 000 pour chacune des années 2027 et 2028 (ministère des Finances, 2025).

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, il y a eu un afflux considérable de personnes entrant au Québec en dehors des postes frontaliers officiels (notamment le chemin Roxham) entre 2017 et 2022. Ce phénomène a pris fin presque complètement à la suite des modifications apportées à l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis (Paquet et Schertzer, 2025). Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025, le nombre de demandes de statut de réfugié a diminué de 34 % au niveau national par rapport à la même période en 2024 (IRCC, 2025b). Malgré ces baisses, à partir du 30 septembre 2025, 295 819 demandes d'asile étaient en cours (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 2025).

Parallèlement à d'autres changements (comme la réduction des objectifs annuels en matière d'immigration économique au Québec), le paysage migratoire du Canada a profondément changé. Il en résulte des implications importantes pour les politiques et les programmes d'intégration dans les cinq juridictions examinées dans la section suivante.

LES SERVICES D'INTÉGRATION DES MIGRANTS DANS CINQ JURIDICTIONS

En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les compétences en matière d'immigration, bien qu'en cas de conflit, la loi fédérale prévale. Jusqu'à dans les années 1970, aucune province n'a cherché à exercer son autorité dans ce domaine.

La dynamique a changé avec la fédéralisation, définie comme « un renforcement de l'autonomie des gouvernements provinciaux, sans pour autant diminuer le rôle du gouvernement fédéral » (Paquet, 2019, p. 8). Le gouvernement du Québec a été le chef de file dans ce domaine, dans le cadre d'un processus plus large d'édification

des provinces. En 1991, l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration a donné à la province le pouvoir de sélectionner tous les immigrants économiques souhaitant s'installer sur son territoire.

Depuis 1998, Programmes des candidats des provinces (PCP) ont été mis en place dans tout le pays⁵. Dans le cadre de ces programmes, les gouvernements provinciaux proposent des candidats au gouvernement fédéral, tandis qu'Ottawa prend la décision finale d'accorder la résidence permanente. Les PCP offrent aux provinces une certaine flexibilité, y compris la possibilité de choisir des candidats dans des professions peu qualifiées (Seidle, 2013). Les programmes sont néanmoins assez similaires sur des points importants. Par exemple, une étude détaillée de 68 volets du PCP et des désignations effectuées en 2021 et 2022 a révélé que l'exigence d'avoir un emploi à l'avance était courante (Xhardez et Tanguay, 2024).

En ce qui concerne les programmes d'intégration des migrants, le gouvernement fédéral est le principal acteur. Les gouvernements provinciaux jouent des rôles moins importants, à une exception près. En vertu de l'accord de 1991, le gouvernement fédéral s'est retiré de la gestion des services d'intégration au Québec. En revanche, il accorde au gouvernement provincial une subvention annuelle pour les services d'intégration linguistique, culturelle et économique.

Pour l'année financière 2024-2025, la subvention pour le Québec s'élevait à 867,3 millions de dollars (IRCC, 2025c). Une centaine d'organismes communautaires offrent une gamme de services d'accueil et d'intégration aux résidents permanents et temporaires, y compris aux étudiants internationaux et aux travailleurs étrangers temporaires (Gouvernement du Québec, 2025). L'éducation en langue française fait l'objet d'une attention particulière.

À la fin des années 1990, le gouvernement fédéral a proposé de déléguer aux autres provinces la prestation de services d'intégration. Seuls le Manitoba et la Colombie-Britannique ont accepté l'offre, et des accords ont été signés entre eux et le gouvernement fédéral en 2003 et 2004, respectivement.

Ces accords ont pris fin en 2013 au Manitoba et en 2014 en Colombie-Britannique, à la suite de la décision du gouvernement fédéral de reprendre la gestion pour ces provinces, apparemment afin d'harmoniser les services à l'échelle du pays (Braun et Clément, 2023, p. 271). Bien qu'il y ait des références à l'intégration dans certains des accords actuels entre les gouvernements fédéral et provinciaux concernant les PCP, aucun ne concerne la mise en œuvre effective ou le transfert de fonds fédéraux.

Trois types de politiques et de services sont pertinents pour l'intégration des migrants au sein de la fédération canadienne :

- Des accords officiels entre Ottawa et d'autres niveaux de gouvernement, principalement ceux des provinces ;
- Des programmes autonomes fédéraux, provinciaux et municipaux qui ciblent directement les immigrants ;

⁵ Toutes les provinces et tous les territoires hors Québec, à l'exception du Nunavut, disposent désormais d'un programme de candidats.

- Des services publics courants offerts aux résidents, y compris aux nouveaux arrivants et à leurs familles, qui contribuent à l'intégration des migrants, notamment l'enseignement primaire et secondaire, les services sociaux, les programmes de logement, les services de santé et de santé mentale, et les installations récréatives.

Cette section se concentre sur les deux premières catégories de politiques et donne un aperçu des principaux programmes et services d'intégration des migrants du gouvernement fédéral, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de Toronto et de Vancouver. Parmi les provinces, l'Ontario et la Colombie-Britannique affichent respectivement le pourcentage le plus élevé et le deuxième pourcentage le plus élevé d'immigrants. Parmi les villes canadiennes, Toronto et Vancouver ont respectivement le pourcentage le plus élevé et le deuxième plus élevé d'immigrants.

Pour chaque administration publique, j'ai mené des entretiens semi-structurés avec un ou plusieurs hauts fonctionnaires (voir la liste en annexe). Les personnes interrogées ont ensuite fourni des informations complémentaires et répondu à des questions supplémentaires au besoin.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

L'un des objectifs de la loi fédérale sur l'immigration est «de promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne⁶». Bien que l'intégration ne soit pas définie, le libellé de l'article fait référence au processus bidirectionnel évoqué précédemment.

Les services d'intégration financés par le gouvernement fédéral ont toujours été fournis par des organismes communautaires — souvent appelées fournisseurs de services (FS). Cet accord a été officialisé en 1974 par la création du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (Vineberg, 2012). La formation linguistique a été ajoutée comme élément central du programme en 1992 (Biles, 2008).

Actuellement, IRCC finance les services suivants dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Québec, par l'intermédiaire de son programme d'établissement (IRCC, 2023, p. 6) :

- Les services d'évaluation des besoins et des atouts et les services d'aiguillage des clients afin de déterminer les services dont ils ont besoin et de les orienter pour qu'ils les reçoivent ;
- Les services d'information et d'orientation sur divers aspects de la vie au Canada ;
- Les services d'évaluation linguistique et de formation pour aider les clients en âge de quitter l'école à développer leurs compétences en langues officielles ;
- Les services liés à l'emploi pour aider les clients à se préparer au marché du travail ;
- Les services de liaisons communautaires pour aider les clients à explorer leur communauté locale et à s'y engager.

⁶ *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001, ch. 27, art. 3 (1) (e).

Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) fournit des services d'accueil et des services connexes (par exemple, l'orientation vers les programmes gouvernementaux pertinents) ainsi qu'une aide au revenu pendant un an aux réfugiés nouvellement réinstallés pris en charge par le gouvernement. Les réfugiés parrainés par le secteur privé reçoivent une aide financière (également pour une durée d'un an) de la part de répondants ainsi qu'une contribution en nature. Tous les réfugiés, qui deviennent des résidents permanents à leur arrivée, ont accès à des cours de langue et à d'autres services du Programme d'établissement.

Les services financés par IRCC sont principalement destinés aux migrants qui se trouvent déjà au Canada (sauf au Québec), y compris les résidents permanents, les réfugiés réinstallés, les personnes dont la demande de résidence permanente a déjà été approuvée et les personnes protégées qui ont reçu une décision positive de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. L'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) constitue une exception récente notable. Depuis le lancement du programme en mars 2022 jusqu'en mars 2024, les personnes qualifiées pour les visas AVUCU ont pu bénéficier de services d'établissement financés par le gouvernement fédéral (IRCC, 2024c)⁷. Il existe d'autres exceptions aux règles d'admissibilité d'IRCC⁸.

La prestation des services décrits ci-dessus est régie par des accords pluriannuels entre IRCC et les FS. Les propositions pour la dernière période de financement (à compter d'avril 2025) ont été évaluées au regard d'un certain nombre de politiques d'IRCC, y compris les principes CŒUR du ministère (Centré sur les résultats, Œuvrer pour les clients, Utilisation efficiente des ressources et Réactif). Les candidats au financement doivent intégrer ces principes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets qu'ils proposent, et expliquer dans leur demande de quelles manières ils ont procédé (IRCC, 2024d)⁹.

Ces accords étaient prévus pour une durée de cinq ans (comme pour le cycle précédent). Toutefois, la durée a été réduite à trois ans à la suite de l'annonce, en novembre 2024, d'une réduction des admissions de résidents permanents. En janvier 2026, IRCC a informé les FS que les accords seraient prolongés pour une quatrième année (jusqu'au 31 mars 2029). Un autre changement, qui entrera en vigueur en septembre 2026, est la décision d'IRCC de cesser de financer l'enseignement des langues au-delà du niveau 4 des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC), qui est classé comme usage courant de base (NCLC-AEL, s. d.).

⁷ Cette initiative a permis aux Ukrainiens et aux membres de leur famille d'entrer et de rester temporairement au Canada en raison de l'invasion russe. Le programme propose un visa de visiteur, un permis de travail ouvert et des options de permis d'études pour une durée maximale de trois ans. Les Ukrainiens qui remplissaient les conditions requises ne devenaient pas résidents permanents, mais pouvaient demander à immigrer au Canada dans le cadre d'un certain nombre de programmes et de volets (IRCC, 2022). Entre le 17 mars 2022 et le 1er avril 2024, 298 128 Ukrainiens sont arrivés au Canada dans le cadre du programme de l'AVUCU (IRCC, 2024e).

⁸ Par exemple, les résidents temporaires et les personnes à leur charge dans le cadre de programmes d'emploi tels que le Programme d'immigration au Canada atlantique et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord ; les Palestiniens et leurs familles qui ont quitté Gaza le 1er septembre 2023 ou après cette date (jusqu'au 31 mars 2027) ; et les participants au Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire (IRCC, 2025d).

⁹ Les propositions ont également obtenu une note en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, fondée sur l'intégration d'une analyse comparative entre les sexes Plus, sur des programmes ciblés destinés à des populations de clients méritant l'équité ainsi que sur des programmes de vérité et de réconciliation qui sensibilisent les nouveaux arrivants aux questions liées aux Autochtones et favorisent des liens de qualité et une cohésion sociale entre les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et les Canadiens.

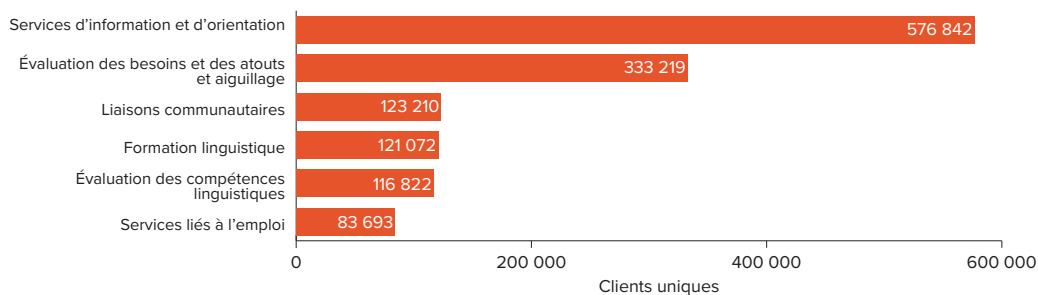
Dans toutes les provinces autres que le Québec et tous les territoires, les fonds accordés dans le cadre du Programme d'établissement d'IRCC sont déterminés selon la formule nationale de financement des services d'établissement, qui a été élaborée en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et approuvée par le Cabinet fédéral. En vertu de celle-ci, le financement dans chaque province ou territoire reflète la proportion moyenne sur cinq ans des autorisations de résidents permanents. Les fonds alloués pour 2025-2026 ont été établis en fonction du nombre de résidents permanents admis entre 2021 et 2025 inclusivement. Une pondération supplémentaire a été accordée aux réfugiés pour tenir compte de leurs besoins particuliers.

Parallèlement aux admissions, le nombre de clients uniques¹⁰ servis par le Programme d'établissement entre 2016-2017 (le premier exercice complet après l'élection du premier gouvernement Trudeau) et 2023-2024 a augmenté de 66 %. Cela s'explique en partie par les services fournis aux Ukrainiens dans le cadre de l'AVUCU. La figure 2 montre la répartition des clients en 2023-2024, selon les cinq catégories de services offerts par le programme.

Le financement du Programme d'établissement a augmenté de 70 % entre 2016-2017 et 2023-2024. En 2022-2023, les dépenses avaient dépassé 1 milliard de dollars (voir figure 3). Pour la période de cinq ans qui a commencé en avril 2020, 824 projets ont été financés (IRCC, 2019). IRCC prévoyait d'investir environ 1,13 milliard de dollars pour soutenir les nouveaux arrivants hors Québec en 2025-2026, soit une diminution de 4 % par rapport à 2024-2025. Cette réduction est en grande partie due à la baisse des niveaux d'immigration annoncée en novembre 2024.

Le lancement d'une enquête annuelle auprès des nouveaux arrivants, qu'ils soient ou non clients du Programme d'établissement d'IRCC, a constitué une évolution majeure au cours de la dernière décennie. En 2020 et 2021, le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (SRNA) a été envoyé à environ 2,2 millions de nouveaux arrivants devenus résidents permanents entre 2013 et 2020; 183 257 réponses ont été reçues, dont 42 % de la part de clients.

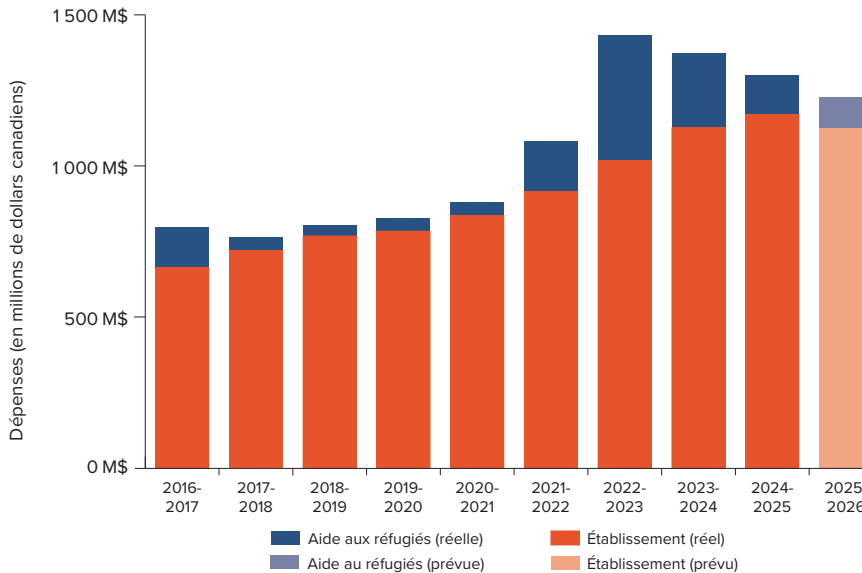
Figure 2. Services d'établissement et de réinstallation financés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; clients uniques, 2023-2024



Source: IRCC, 2025j. Les services de réinstallation sont ceux fournis dans le cadre du PAR.

¹⁰ Personnes ayant eu accès à au moins un service d'établissement ou au PAR.

Figure 3. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada — programmes d'aide à l'établissement et aux réfugiés



Source : Données fournies par IRCC

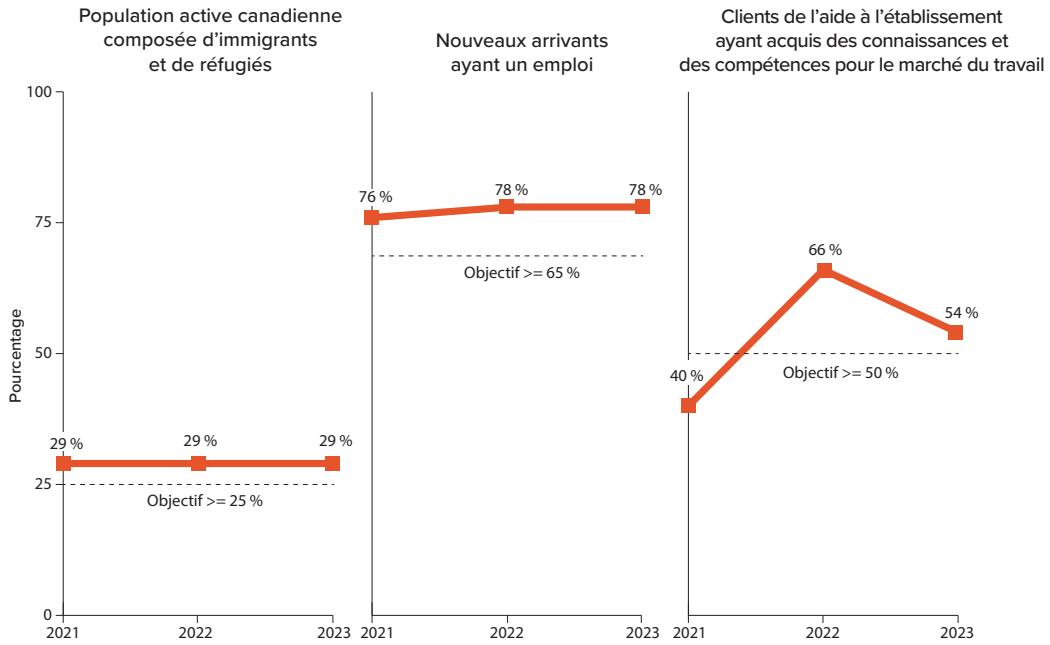
Les résultats suggèrent qu'à de nombreux égards, le Programme d'établissement a atteint ses objectifs. Dans le plan ministériel 2025-2026 d'IRCC, deux indicateurs de résultat ministériel concernent l'intégration des immigrants et des réfugiés. Pour l'indicateur « Pourcentage d'immigrants et de réfugiés qui ont un solide sentiment d'appartenance » (voir figure 5), les résultats dépassent légèrement les objectifs (IRCC, 2025e). Toutefois, en ce qui concerne le « Pourcentage de clients des services d'établissement ayant amélioré leur maîtrise d'une des langues officielles » (voir figure 5), il existe un écart considérable entre les résultats et la cible. En 2023-2024, 35 % des répondants ont déclaré avoir amélioré leurs compétences en matière de langues officielles, alors que l'objectif était de 50 %.

IRCC s'inquiète de la portée de ses services d'établissement. Une proportion de 32 % des personnes interrogées dans le cadre des sondages n'avaient pas eu recours aux services financés par IRCC et ont déclaré ne pas en avoir connaissance (IRCC, 2023). À cet égard, le plan stratégique d'IRCC pour 2025-2027 comprend l'une des sept actions stratégiques clés suivantes :

Collaborer avec les partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux, ainsi qu'avec d'autres intervenants, pour veiller à ce que les nouveaux arrivants et les réfugiés soient au courant du soutien dont ils ont besoin, y compris les services d'établissement, et qu'ils y aient accès : *les bons services, aux bons clients, au bon moment* (IRCC, 2025f, pas d'italique dans l'original).

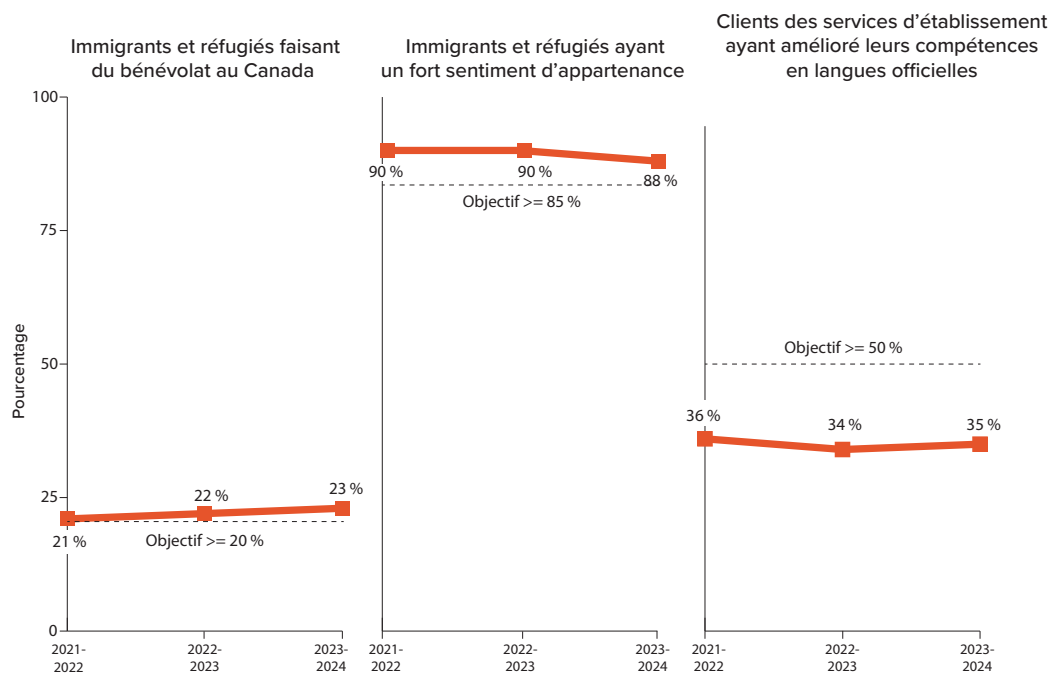
Les fonctionnaires d'IRCC, lorsqu'ils ont été interrogés sur les évolutions les plus significatives du Programme d'établissement au cours de la dernière décennie, ont commencé par nommer le SRNA, que l'un d'entre eux a décrit comme l'un des

Figure 4. Indicateurs de résultats du ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté du Canada — intégration économique



Source : IRCC, 2025d.

Figure 5. Indicateurs de résultats du ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté du Canada — intégration sociale et civique



Source : IRCC, 2025e.

changements plus importants. Ils ont mentionné les évolutions supplémentaires suivantes : une collaboration plus structurée, et fondée sur des données, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de mise en adéquation des services; une plus grande dispersion des services d'intégration en raison de l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants s'installant en dehors de Toronto, Vancouver et Montréal; et un virage vers la prestation de services en ligne, encouragé par un recours accru à la prestation à distance pendant l'épidémie de COVID-19 (voir aussi Monteiro *et al.*, 2023).

Les responsables d'IRCC ont souligné que la question de l'accès potentiel des résidents temporaires aux services d'intégration financés par le gouvernement fédéral fait l'objet de discussions avec les partenaires « depuis des décennies ». La disponibilité du financement est essentielle, ont-ils ajouté.

Une question plus urgente est celle de l'examen des dépenses en cours. Cette révision exige des ministères qu'ils identifient les réductions de dépenses de programme suivantes : 5 % pour l'exercice 2026-2027, 7 % pour 2027-2028 et 15 % pour 2028-2029. Pour IRCC, la réduction des dépenses prévue pour 2029-2030 est de 613,5 millions de dollars.

Dans une présentation aux représentants du secteur au moment de l'élaboration du budget 2025, les responsables d'IRCC ont déclaré que l'évolution de la situation offrait « une véritable occasion de renouvellement des programmes et de la collaboration » (IRCC, 2025g). À cet égard, les intervenants ont posé la question suivante : « Comment prendre en compte la vulnérabilité des clients lors de la mise en œuvre d'un nouveau cadre ? » La présentation a porté sur une série de questions supplémentaires, notamment le renforcement de la collaboration avec les homologues provinciaux et territoriaux « afin d'harmoniser la coplanification et la prestation de services » ainsi que sur des améliorations potentielles « pour favoriser de larges partenariats dans les communautés et diversifier les sources de financement ».

En février 2026, IRCC a informé les organismes prestataires de services des décisions suivantes résultant de l'examen des dépenses :

- Le budget des Programmes d'établissement et des PAR pour 2026-2027 sera de 935,7 millions de dollars, soit une diminution de 9,5 % (environ 98,1 millions de dollars) par rapport au budget fictif pour cette année qui, pour tenir compte de la baisse du nombre d'admissions, était inférieur au budget 2025-2026.
- Le montant total alloué aux organismes de l'Ontario en 2026-2027 sera réduit de 7 % par rapport au budget fictif de cette année-là (17 % de moins qu'en 2025-2026). En Colombie-Britannique, les réductions correspondantes sont de 11 et 25 %.
- À compter du 1er avril 2026, les clients de la catégorie économique ainsi que leurs conjoints et leurs enfants seront admissibles aux services pendant six ans à compter de la date de confirmation de leur résidence permanente. Cette durée sera ramenée à cinq ans le 1er avril 2027.
- Les services aux réfugiés réinstallés ne seront pas affectés par les réductions de dépenses (IRCC, 2026).

Ces décisions nécessiteront des modifications de nombreux accords conclus avec les FS qui sont entrés en vigueur en avril 2025. À cet égard, un autre message d'IRCC de février 2026 indiquait que «[l]es décisions de financement n'affectent pas tous les [FS] de la même manière, car les impacts dépendent de la situation unique de chaque fournisseur» (Keung, 2026). IRCC doit également tenir compte des deux mesures uniques annoncées dans le budget 2025 et de l'augmentation prévue de l'immigration francophone hors Québec¹¹. Le ministère a un programme chargé à court terme. Des efforts et une vision supplémentaires considérables seront nécessaires pour faire avancer le renouvellement du programme et de la collaboration dont il est question dans la présentation de novembre 2025.

Gouvernement de l'Ontario

Comptant 38 % de la population du pays en 2021 (Statistique Canada, 2022), l'Ontario est la province la plus peuplée du Canada. Elle compte également la plus forte proportion d'immigrants. En 2021, 30 % de sa population était née à l'étranger (Statistique Canada, 2025). Malgré les efforts déployés pour encourager une plus grande dispersion des nouveaux arrivants, l'Ontario reste un puissant pôle d'attraction. En 2025, 169 550 immigrants sont arrivés dans la province, soit 43 % du nombre total au Canada (Gouvernement du Canada, 2026). L'Ontario accueille également une forte proportion de résidents temporaires. Pour le quatrième trimestre de 2025, Statistique Canada a estimé que 45 % des résidents non permanents du pays (travailleurs temporaires, étudiants étrangers et demandeurs d'asile) résidaient en Ontario (Statistique Canada, 2026).

De 2003 à 2018, l'Ontario disposait d'un ministère des Affaires civiques et de l'Immigration. À la suite de l'élection d'un gouvernement progressiste-conservateur en 2018, le soutien administratif à l'immigration et à l'intégration a été divisé entre le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (programmes d'établissement et de formation linguistique des adultes) et l'ancien ministère de la Formation et des Collèges et Universités (Programme de formation relais de l'Ontario). Le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) et le Programme d'établissement et d'intégration relèvent désormais de la Division des talents étrangers et des services d'aide à l'établissement du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Trois accords sur l'immigration ont été conclus entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral. Le premier a été signé en 2005, lorsque les libéraux étaient au pouvoir au niveau fédéral et en Ontario. Il engageait Ottawa à augmenter massivement les dépenses consacrées aux services d'établissement et à la formation linguistique dans la province. Entre 2004-2005 et 2009-2010, ces dépenses ont quadruplé, passant de 110 millions de dollars à 430 millions de dollars (Vineberg, 2012, p. 49). Cependant, dépenser ce montant considérable s'est avéré être un défi (Seidle, 2010). À l'approche du terme de l'accord, le gouvernement de l'Ontario a demandé le transfert des services de sélection et d'intégration des immigrants dans le cadre d'un nouvel accord (Biles *et al.*, 2011, p. 206). Le gouvernement fédéral conservateur (élu en 2006) a rejeté la demande et, après une prolongation d'un an, l'accord a expiré en 2011.

¹¹ L'immigration vers les communautés francophones hors Québec devrait atteindre un chiffre de 35 175 d'ici 2028, presque le double des 19 600 résidents permanents de cette catégorie en 2023.

Le deuxième accord, signé en 2017, portait principalement sur le POI. La courte section sur l'établissement et l'intégration indique simplement que « [l]es parties coordonneront leurs efforts afin de favoriser l'établissement et l'intégration réussis des réfugiés, notamment en ce qui concerne les services d'accueil, de santé et d'éducation, de même que les services sociaux » (IRCC, 2017). L'accord a été prolongé à trois reprises.

Un nouvel accord, d'une durée de cinq ans, a été signé en novembre 2025. La section sur l'établissement et l'intégration est un peu plus étoffée. Par exemple : « Le Canada et l'Ontario conviennent de se consulter mutuellement sur la planification des investissements visant à assurer le succès de l'établissement et de l'intégration économique des immigrants en Ontario » (IRCC, 2025h).

Le Programme d'établissement et d'intégration de l'Ontario vise à « [aider] les nouveaux arrivants à s'intégrer et à contribuer à l'économie grâce à des services conçus pour les aider à surmonter les obstacles à l'intégration et à leur fournir les outils dont ils ont besoin pour réussir » (ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, 2025). Il comporte trois autres programmes, qui sont établis depuis longtemps :

- **L'appui à l'établissement des nouveaux arrivants** aide ces derniers à construire des bases solides, à acquérir les connaissances et les compétences essentielles à l'intégration, à accéder aux services sociaux et à développer des liens avec le marché du travail. Les services comprennent l'évaluation des besoins et l'aiguillage, l'information et l'orientation, la gestion de cas pour les clients ayant des besoins plus importants et l'orientation sur le marché du travail.
- **La formation linguistique** aide les nouveaux arrivants à acquérir des compétences en communication pour une intégration efficace dans la communauté et sur le marché du travail. Les services comprennent des évaluations des compétences linguistiques, des formations en anglais ou en français langue seconde ainsi que des formations linguistiques spécifiques au lieu de travail et à la profession.
- **La formation relais** aide les immigrants qualifiés à surmonter les obstacles liés à la reconnaissance des titres de compétences étrangers et à trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications internationales. Les services comprennent une formation technique propre à une profession pour combler les lacunes en matière de compétences et de connaissances dans les professions à forte demande ainsi qu'une formation axée sur l'obtention d'une licence ou d'une certification dans les professions réglementées¹².

Les services offerts dans le cadre de ces programmes sont fournis par des organismes communautaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur. Les budgets de base des trois programmes sont restés relativement stables depuis 2019-2020 (voir tableau 1). Les deux premiers programmes ont néanmoins reçu des augmentations en raison d'investissements à durée limitée pour soutenir les populations migrantes ayant des besoins uniques — par exemple, les réfugiés syriens et

¹² Les profils des programmes sont fournis par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario.

les demandeurs d'asile. Entre 2022 et 2025, l'Ontario a fourni 20,2 millions de dollars de financement supplémentaire pour les Ukrainiens arrivés avec des visas AVUCU¹³.

Les dépenses totales pour 2024-2025 dans le cadre des trois programmes s'élèvent à 6,82 \$ par résident de l'Ontario — un peu plus élevé que le montant correspondant en Colombie-Britannique (6,34 \$). Les dépenses pour les services financés par le gouvernement fédéral en Ontario pour 2024-2025 s'élèvent à 36,52 \$ par résident de l'Ontario (selon les résultats du recensement de 2021)¹⁴, soit 5,4 fois les dépenses du gouvernement de l'Ontario pour les programmes.

Le tableau 2 présente une ventilation par catégorie de clients desservis par les trois programmes en 2023-2024. Les critères d'éligibilité des clients, en particulier pour l'établissement des nouveaux arrivants, sont plus larges que ceux du Programme d'établissement d'IRCC. En ce qui concerne l'établissement des nouveaux arrivants et la formation linguistique, les demandeurs d'asile et les personnes protégées représentaient 28 % des clients ayant bénéficié d'une aide à l'établissement et 44 % des apprenants en langue au cours de l'année scolaire 2023-2024. Environ 65 % des apprenants étudient aux niveaux inférieurs, NCLC 1-4, et 33 % aux niveaux intermédiaires et supérieurs, NCLC 5+ (Y. Ferrer, communication personnelle, 6 juin 2025). En 2023-2024, 185 600 clients ont bénéficié des trois programmes.

Les critères d'éligibilité plus larges des programmes de l'Ontario reflètent une perspective économique. Les délais de traitement des demandes d'asile s'étendent souvent sur plusieurs années. Pendant cette période, les demandeurs peuvent contribuer à combler

Tableau 1. Programmes d'établissement et d'intégration de l'Ontario — financement, 2019-2020 à 2024-2025

Année	Aide à l'établissement des nouveaux arrivants	Formation linguistique	Formation relais
2019-2020	12 M\$	69 M\$ ¹	25 M\$ ⁴
2020-2021	14 M\$	62 M\$	23 M\$
2021-2022	12 M\$	58 M\$	23 M\$
2022-2023	15 M\$ ²	59 M\$	23 M\$
2023-2024	27 M\$ ³	63 M\$ ⁵	26 M\$ ⁴
2024-2025	16 M\$ ²	58 M\$	23 M\$

¹ Comprend un financement unique pour les projets pilotes

² Comprend un financement supplémentaire pour soutenir les titulaires de visas AVUCU

³ Comprend une augmentation temporaire du financement pour soutenir les titulaires de visas AVUCU et les demandeurs d'asile

⁴ Comprend une augmentation temporaire du financement afin d'élargir l'accès à la formation professionnelle

⁵ Comprend une augmentation temporaire de 5,3 M\$ pour soutenir les demandeurs d'asile

Source : Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario.

¹³ Les Ukrainiens admis dans le cadre de l'AVUCU ont eu davantage accès aux principaux programmes provinciaux que les autres titulaires de visas temporaires. En particulier, ils pouvaient adhérer immédiatement au régime d'Assurance-santé de l'Ontario et étaient également admissibles à l'aide sociale (Ali *et al.*, 2025).

¹⁴ Données sur les dépenses fournies par IRCC.

Tableau 2. Programmes d'établissement de l'Ontario — financement, 2023-2024

Année	Aide à l'établissement des nouveaux arrivants	Formation linguistique	Formation relais
Demandeurs d'asile et personnes protégées	28 %	44 %	18 %
Résidents permanents	15 %	37 %	67 %
Citoyens canadiens naturalisés	20 %	11 %	10 %
Étudiants internationaux	7 %	Pas annoncé	Pas annoncé
Travailleurs étrangers temporaires	7 %	Pas annoncé	Pas annoncé
Autres (y compris les titulaires d'un visa AVUCU)	22 %	7 %	4 %
Total	116 251	66 199	3 200

Source : Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario.

les lacunes du marché du travail. Les services d'intégration des demandeurs sont donc considérés comme un investissement rentable.

Le gouvernement de l'Ontario a réagi de manière proactive aux changements en matière d'immigration en modernisant les modèles de service — par exemple, l'introduction de cours de langue propres aux professions, la refonte du Programme de formation relais en 2024 et le lancement du programme International Student Connect (COSTI Immigrant Services, 2025). La *Loi de 2026 sur l'accès équitable aux professions réglementées* de l'Ontario a été modifiée à plusieurs reprises depuis 2021 afin de rationaliser et d'accélérer les processus de reconnaissance des travailleurs qualifiés formés à l'étranger.

Les augmentations de financement ont permis aux organisations communautaires d'élargir et d'adapter leurs modèles de services pour répondre aux nouveaux besoins, mais leur durée limitée a souvent empêché le maintien des nouvelles initiatives ayant donné des résultats positifs.

Gouvernement de la Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique est la troisième province la plus peuplée du Canada, avec 14 % de la population du pays en 2021 (Statistique Canada, 2022). Elle compte également la plus forte proportion d'immigrants. En 2021, 29 % de sa population était née à l'étranger (Statistique Canada, 2025). En 2025, 50 640 immigrants sont arrivés en Colombie-Britannique — plus que dans n'importe quelle autre province à l'exception de l'Ontario, et 13 % du total canadien (Gouvernement du Canada, 2026).

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a lancé un programme d'établissement en 1992 « pour répondre aux besoins des immigrants exposés à la criminalité, à l'exclusion sociale et à la pauvreté » (Paquet, 2019, p. 81). Le programme est resté relativement modeste jusqu'à la signature de l'Accord de collaboration Canada-Colombie-Britannique en matière d'immigration en 2007. L'offre fédérale « coïncidait avec la volonté de la

province d'intervenir plus fortement en matière d'intégration, conformément aux principes de justice sociale» (Paquet, 2019, p. 84).

L'accord, qui a duré jusqu'en 2014, a favorisé l'expansion et l'innovation. Le transfert annuel du gouvernement fédéral au gouvernement de la Colombie-Britannique a atteint un sommet de 120 729 982 \$ en 2009-2010 (Seidle, 2010, p. 4). En particulier, il y a eu une forte augmentation des dépenses dans le cadre du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (Hiebert et Sherrell, 2011).

Les initiatives de la Colombie-Britannique en matière d'intégration des migrants sont désormais gérées par la Immigration Policy and Integration Branch du Ministry of Post-Secondary Education and Future Skills. Le programme le plus important est le BC Newcomer Services Program (BCNSP), anciennement le BC Settlement and Integration Services (BCSIS). Son objectif est de « permettre aux résidents temporaires et aux citoyens naturalisés de s'intégrer avec succès dans leur nouvelle communauté, de trouver un emploi intéressant, d'accéder à l'éducation et aux soins de santé, et de contribuer au tissu social de leur nouvelle communauté » (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2023). Les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile sont admissibles.

Ces dernières années, les dépenses ciblant les résidents temporaires ont été relativement modestes : 6 millions de dollars pour le BCSIS en 2018-2019, 12 millions de dollars pour le BCSIS en 2022-2023. Pour 2024-2025, le gouvernement néodémocrate a augmenté son financement à 13,4 millions de dollars pour le BCNSP remanié. Les services ont été fournis par 55 organismes, et 47 968 clients ont été servis.

Un nouveau programme, Safe Haven, a été lancé en 2024, avec un financement de 12,2 millions de dollars pour 2024-2025 pour 31 organisations qui ont fourni des services spécialisés à 13 985 demandeurs d'asile et « autres nouveaux arrivants humanitaires ». Il s'agit notamment de cours de langue pour les demandeurs d'asile, de services de conseils visant à apporter un soutien urgent aux clients en situation d'urgence et de conseils spécialisés pour les personnes ayant subi un traumatisme (WelcomeBC, 2025b).

L'initiative Career Paths for Skilled Immigrants est une initiative notable en matière d'intégration économique. Elle date de 2017, lorsque Skills Connect (créé en 2006) a été remanié. Career Paths « aide les professionnels à utiliser leurs compétences, leur formation et leur expérience acquises à l'étranger pour travailler en Colombie-Britannique. Cela peut les aider à trouver des emplois qui correspondent à leur expérience et à leur formation » (WelcomeBC, 2025a). Le programme comporte trois volets : les professions prioritaires, les emplois réglementés et les emplois non réglementés. Il est cofinancé par IRCC, qui passe des contrats avec les mêmes prestataires de services que la Colombie-Britannique pour une partie des services (le financement fédéral ne constitue donc pas un transfert intergouvernemental). En 2024-2025, le financement total de Career Paths s'élevait à 9,2 millions de dollars. La Colombie-Britannique en a fourni 6,1 et IRCC, 3,1. Au total, 11 organisations ont fourni des services à 2 161 clients¹⁵.

¹⁵ Les données et autres informations figurant dans ce paragraphe et dans les deux précédents ont été fournies par le Ministry of Post-Secondary Education and Future Skills de la Colombie-Britannique.

Une initiative connexe qui devrait promouvoir l'intégration économique est l'adoption de la *International Credentials Recognition Act* (Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2025). Cette loi fait de la Colombie-Britannique un chef de file parmi les provinces dans ce domaine.

Un processus d'appel d'offres a été utilisé en 2024-2025 avant le lancement de Safe Haven et du BCNSP. En 2024-2025, le financement total du gouvernement de la Colombie-Britannique pour les trois programmes était de 31,7 millions de dollars, avec plus de 64 000 clients desservis. Selon les résultats du recensement de 2021, les dépenses du gouvernement de la Colombie-Britannique s'élevaient à 6,34 \$ par habitant de la province — un peu moins que le chiffre correspondant pour l'Ontario (6,82 \$). Les dépenses consacrées aux services financés par le gouvernement fédéral en Colombie-Britannique pour 2024-2025 s'élevaient à 27,97 \$ par résident (selon les résultats du recensement de 2021)¹⁶, soit 4,8 fois les dépenses de la province pour ses programmes.

Interrogée sur les développements les plus significatifs de ces dernières années, Joni Rose, conseillère principale en matière de programmes au Ministry of Post-Secondary Education and Future Skills, a souligné l'augmentation substantielle du financement provincial destiné à soutenir le nombre croissant de résidents temporaires. Mme Rose a ajouté que la diminution du financement du Programme d'établissement d'IRCC aura des répercussions, car la Colombie-Britannique finance certains des mêmes prestataires de services. « Nous ne faisons que commencer à voir les conséquences », a-t-elle observé. Bien qu'il reste des ajustements à faire, le gouvernement de la Colombie-Britannique a montré sa volonté de renforcer l'aide aux migrants vulnérables.

Ville de Toronto

De toutes les villes canadiennes, c'est à Toronto que la proportion de résidents immigrants est la plus élevée. En 2021, 51,9 % de ses résidents étaient nés à l'étranger (46,6 % étaient des immigrants et 5,3 %, des résidents non permanents). En 2021, seuls deux pays étaient le lieu de naissance de plus de 10 % de la population immigrante de Toronto : les Philippines (10,3 %) et la Chine (10,1 %) (Statistique Canada, 2025).

La grande diversité de la ville signifie qu'« aucun domaine des services municipaux à Toronto n'a été épargné par la migration mondiale massive qui s'est installée dans la ville au cours des dernières décennies » (Siemiatycki, 2012, p. 35). Face à cela, les services de Toronto pour l'accueil et l'intégration des migrants reposent depuis longtemps sur une approche horizontale (interadministrations). Cela se reflète dans la version initiale (2013) de la Stratégie de Toronto pour les nouveaux arrivants, qui comprend la mission suivante : « Favoriser l'établissement et l'intégration réussis de tous les nouveaux arrivants à Toronto grâce à un système de services sociaux harmonieux, réactif et responsable » (Ville de Toronto, 2013).

La stratégie repose sur quatre piliers interconnectés : améliorer les perspectives du marché du travail, promouvoir et soutenir la santé, améliorer l'accès à l'aide municipale et soutenir l'engagement civique et les capacités communautaires.

¹⁶ Données sur les dépenses fournies par IRCC.

La collaboration avec les partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) a constitué un élément clé de la stratégie (Secrétariat du PLI, s. d.). Les PLI ont commencé en 2009 sous la forme de 17 tables de planification locale établies à l'échelle des quartiers de la ville et sont passés à un modèle en quadrants en 2012. Chaque quartier de Toronto appartient à l'un des quatre PLI. Il existe également un cinquième PLI — le Bureau des nouveaux arrivants de Toronto. La direction des PLI est assurée par un conseil de partenariat composé de responsables multisectoriels. Le PLI du Bureau des nouveaux arrivants et deux des PLI fondés sur les quadrants sont financés par le Programme d'établissement d'IRCC¹⁷.

La Stratégie de Toronto pour les nouveaux arrivants a conduit à la création d'un secrétariat, qui a pour mandat de «travailler avec la Ville et des partenaires externes afin de promouvoir l'intégration d'une perspective axée sur les nouveaux arrivants dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des politiques de la Ville» (Ville de Toronto, 2013). Le secrétariat a ensuite été rebaptisé le Bureau des nouveaux arrivants de Toronto en 2013.

Ce bureau fait partie de la Division du développement social, des finances et de l'administration de la Ville. Alison Stanley, sa directrice, a décrit le bureau comme «un centre d'expertise interne» (A. Khenti et A. Stanley, communication personnelle, 9 mai 2025). En tant que tel, il «conseille et soutient les autres divisions et agences de la Ville [...] tout en assumant la coordination de la Stratégie de Toronto pour les nouveaux arrivants» (Ville de Toronto, 2021). Mme Stanley supervise également la mise en œuvre du programme de réinstallation des réfugiés, du Refugee Capacity Plan et de la politique d'accès aux services municipaux pour les Torontois sans papiers. Pour 2025-2028, le bureau recevra en moyenne 799 617 \$ par an du PLI du Bureau des nouveaux arrivants¹⁸.

En 2013, la Ville a adopté une politique d'accès aux services municipaux pour les Torontois sans papiers (Access to City Services for Undocumented Torontonians), également appelée AccesTO. En vertu de cette loi, «tous les Torontois, quel que soit leur statut d'immigration, ont le droit d'accéder aux services de la Ville sans crainte» (Ville de Toronto, 2025a). En outre, tous les résidents peuvent accéder aux kiosques de services aux nouveaux arrivants, répartis dans toute la ville, généralement sans avoir à fournir de document attestant leur statut. Dans le cadre de cette initiative, les résidents n'obtiennent pas seulement des informations virtuelles, mais peuvent aussi rencontrer un agent d'intégration des immigrants et recevoir des services gratuits et confidentiels tels que : des informations sur l'éducation, l'emploi, les soins de santé, le logement et autres; des références aux services communautaires et aux programmes municipaux; et l'accès à des mesures de soutien linguistique dans toute la ville (Ville de Toronto, 2025b).

¹⁷ Avant le 1er avril 2025, les cinq PLI de Toronto étaient financés par IRCC.

¹⁸ Données sur les dépenses fournies par IRCC.

La dernière version de la Stratégie de Toronto pour les nouveaux arrivants, adoptée par le conseil municipal en 2021, définit cinq priorités pour 2022-2026 (Ville de Toronto, 2021) :

- Améliorer l'accès des nouveaux arrivants à Toronto grâce à la formation des employés, à la sensibilisation et à la communication.
- Appliquer rigoureusement la politique AccessTO (Access without fear).
- Préparer et mettre en œuvre des plans d'accès pour les nouveaux arrivants dans le cadre de programmes et de services ayant un effet important sur leur bien-être.
- Organiser des réunions, collaborer et défendre les intérêts des nouveaux arrivants à l'échelle du système.
- Rendre compte des résultats.

Un rapport d'avancement de 2016 comprenait une évaluation positive du Bureau des nouveaux arrivants de Toronto : «[Il] a pu tirer parti de son positionnement municipal pour développer un solide réseau de partenaires aux niveaux municipal, provincial, fédéral et communautaire, et accroître leur participation à la planification et à la coordination» (Ville de Toronto, 2016, p. 7). Cependant, la dernière Stratégie de Toronto pour les nouveaux arrivants indique qu'AccessTO «est un exemple de bonne politique qui n'a pas reçu les ressources et l'attention nécessaires à sa mise en œuvre» (Ville de Toronto, 2021, p. 11).

Le prochain rapport au conseil municipal sur la stratégie aura lieu en 2027 et l'évaluation de l'AccessTO sera peut-être plus positive. En attendant, il est juste de dire que la Ville de Toronto s'est engagée à faire progresser l'intégration des migrants grâce à des mesures inclusives qui reflètent la démographie d'une communauté vaste et très diversifiée.

Ville de Vancouver

En 2021, 48,8% des résidents de Vancouver étaient nés à l'étranger (42,2% étaient des immigrants et 6,6%, des résidents non permanents). Sa population, qui s'élevait alors à 662 248 habitants, ne représente qu'une fraction de celle de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Vancouver, qui était 2 642 825 habitants en 2021, dont 41,8% d'immigrants. Dans certaines villes du district régional du Grand Vancouver¹⁹, les immigrants représentent une proportion plus élevée de la population. Par exemple, en 2021, les immigrants représentaient 60,3 % de la population de Richmond, alors qu'ils étaient 44,6 % à Surrey (Statistique Canada, 2025). Cette section ne concerne que la ville de Vancouver.

La région de Vancouver a une longue histoire d'action communautaire en faveur des migrants (Hiebert et Sherrell, 2011; Kataoka et Magnusson, 2011). Cependant, la Ville de Vancouver a été moins proactive que Toronto dans ce domaine. Comme l'a déclaré Lanny Libby, planificatrice sociale de la Division des arts, de la culture et des services communautaires de la Ville, lors d'une entrevue, aucune politique n'existe dans ce domaine et aucun service n'est fourni directement aux migrants. Selon Mme Libby, cela reflète une orientation explicite du conseil municipal, qui considère que la prestation de services d'établissement et d'intégration relève de la compétence du gouvernement

¹⁹ Connu sous le nom de Metro Vancouver, le district comprend 21 municipalités et une Première Nation signataire d'un traité. La RMR de Vancouver englobe presque le même territoire que Metro Vancouver.

fédéral. Libby a ajouté que l'approche de la Ville consiste à intégrer «une perspective d'équité et d'accessibilité» dans tous ses travaux (L. Libby et A. Huang, communication personnelle, 10 juin 2025).

La Ville a mis en place certaines initiatives en faveur des migrants. L'une d'entre elles accorde des subventions à des organismes pour des services liés à l'établissement et à l'intégration, sans tenir compte du statut. En 2024, ces subventions s'élevaient à environ 300 000 \$. Le programme Neighbourhood Houses fournit des logements et d'autres formes de soutien aux résidents marginalisés. Les dépenses pour ce programme ont augmenté ces dernières années et dans le budget 2024, elles s'élevaient à 1,2 millions de dollars.

Une autre initiative est la politique de 2016 Access without fear, qui s'appliquait au départ au travail de rue et aux interventions auprès des personnes itinérantes; aux opérations d'urgence; aux services de sécurité incendie et de secours; à la collecte des déchets, du recyclage et des résidus verts; aux permis; aux audiences publiques; ainsi qu'au service de distribution de l'eau, aux services des égouts et de la gestion des eaux pluviales (Vancouver, 2022). Le Service des parcs et des loisirs ainsi que la bibliothèque publique de Vancouver ont adopté par la suite des politiques allant dans le sens des objectifs de la Ville. Le Service de police de Vancouver s'est d'abord opposé à cette politique, mais a ensuite élaboré un ensemble de lignes directrices relativement générales.

La Ville de Vancouver a publié en 2014 un guide détaillé (79 pages) à l'intention des nouveaux arrivants. Bien qu'il n'ait pas été conçu uniquement pour les immigrants, ce guide contient une mine d'informations sur les services et les ressources pertinents. Il s'agit également d'une invitation à la participation et à l'engagement civique. Des exemplaires du guide ont été distribués dans les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires de la ville, mais il n'est désormais disponible qu'en ligne.

Mme Libby a souligné que la Ville se concentrait sur les migrants les plus vulnérables et qu'elle avait explicitement décidé de se tenir à l'écart des zones financées par IRCC. Comme le programme Safe Haven du gouvernement de la Colombie-Britannique, l'initiative Neighbourhood Houses de la Ville bénéficie à certains des migrants les plus précaires. Ce dernier programme gagnerait sans doute à voir son budget augmenté, tout comme le modeste programme de subventions pour les organismes communautaires.

Dans l'ensemble

Si l'on considère les cinq cas dans leur ensemble, aucune tendance commune ne se dégage. Dans deux des trois administrations qui financent les FS pour la prestation de services d'intégration — le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario — les groupes de clients sont restés essentiellement les mêmes au cours de la dernière décennie. Toutefois, la Colombie-Britannique a innové en créant Safe Haven, qui offre aux demandeurs d'asile un éventail de services plus large que les programmes offerts par ces deux gouvernements. Le financement du Programme d'établissement d'IRCC a augmenté de 70 % entre 2016-2017 et 2023-2024. En Colombie-Britannique, les dépenses en

2024-2025 étaient 2,6 fois plus élevées qu'en 2018-2019. Les budgets de base des trois programmes en cours de l'Ontario sont restés relativement stables depuis 2019-2020.

Le Bureau des nouveaux arrivants de Toronto conseille et soutient les autres divisions dans la mise en œuvre de la Stratégie de Toronto pour les nouveaux arrivants. Les kiosques de services aux nouveaux arrivants fournissent des informations et des références. La Ville de Vancouver n'a pas de politique dans ce domaine. Elle s'efforce d'intégrer une « perspective d'équité et d'accessibilité » dans tous ses travaux, mais il n'existe pas de mécanisme permettant d'atteindre cet objectif.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

En tenant compte de l'évolution du paysage migratoire canadien et en s'appuyant sur les discussions avec les personnes interrogées et d'autres, cette section présente quatre recommandations sur la gouvernance et les politiques : renforcer la collaboration entre le gouvernement fédéral et le secteur de l'établissement; annuler la décision d'IRCC de mettre fin au financement des cours de langue au-delà du niveau de base; modifier les critères du Programme d'établissement d'IRCC afin de continuer à se concentrer sur les plus vulnérables, en particulier les demandeurs d'asile; et organiser un forum national pour faire le point sur les programmes d'intégration des migrants au Canada.

Collaborer avec le secteur de l'établissement

Selon Robert Vineberg, ancien directeur général d'IRCC, « la décision du Canada d'encourager les organismes non gouvernementaux à fournir des services d'établissement a été un moyen brillant d'impliquer les communautés et d'optimiser les ressources au moyen de réseaux de bénévoles communautaires soutenant les professionnels de l'établissement » (Vineberg, 2012, p. 67).

Ces organismes, souvent regroupés sous l'appellation de secteur de l'établissement, constituent un vaste réseau pancanadien. Certains sont actifs dans toute une province, tandis que d'autres se concentrent sur une seule communauté d'immigrants ou un seul quartier d'une grande ville. Comme le montrent les données fournies dans le présent rapport, leur portée (clients servis) est impressionnante.

Afin d'inclure les perspectives du secteur de l'établissement, j'ai interrogé le directeur ou les cadres supérieurs de trois organismes : l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI), qui regroupe plus de 250 organismes communautaires; l'Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies of BC (AMSSA), l'organisation-cadre provinciale qui offre des services pour venir en aide aux nouveaux arrivants en Colombie-Britannique; et l'Immigrant Services Society of BC (ISSofBC), qui soutient les immigrants et les résidents temporaires, y compris les demandeurs d'asile et les étudiants étrangers. Les personnes interrogées ont été invitées à s'exprimer au sujet des évolutions observées au cours de la dernière décennie et des défis actuels.

Chris Friesen, directeur des opérations de l'ISSofBC, a déclaré que le cadre national d'engagement du secteur avait évolué depuis le début des années 2000. Il existe actuellement plusieurs organismes consultatifs permanents, dont le plus important est le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (C. Friesen, communication personnelle, 15 avril 2025)²⁰.

Debbie Douglas, directrice générale de longue date d'OCASI, a mentionné le soutien accru aux initiatives en matière d'équité financées par le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux. C'est le cas notamment pour les initiatives axées sur les femmes, en particulier en ce qui concerne la violence fondée sur le genre et l'autonomie financière. Elle a également fait remarquer qu'il y avait un peu plus de flexibilité dans la gestion du budget des contrats (D. Douglas, communication personnelle, 22 avril 2025).

M. Friesen a parlé favorablement de l'augmentation du financement du gouvernement de la Colombie-Britannique pour soutenir les résidents temporaires, y compris les demandeurs d'asile, grâce aux programmes Safe Haven et Newcomer Support.

La réduction des niveaux d'admission annoncée par le gouvernement fédéral en 2024 a suscité beaucoup d'inquiétude et d'incertitude dans le secteur de l'établissement. Une personne interrogée de l'AMSSA a souligné que même si le nombre d'admissions annuelles diminue, les nouveaux arrivants qui se sont établis au pays les années précédentes ont toujours besoin d'aide. Elle a ajouté que certains organismes ayant 30 ans d'expérience licencieraient déjà du personnel. Il y a maintenant «une atmosphère d'incertitude et de concurrence». (S. Dumitra, S. Sahic et H. Khan, communication personnelle, 10 juin 2025).

Les inquiétudes du secteur sont compréhensibles. En règle générale, les FS peuvent consacrer 15 % de la valeur de l'accord de financement conclu avec IRCC aux frais administratifs. Une réduction du financement annuel affecte non seulement les services aux clients des FS, mais aussi leurs opérations courantes. Selon un rapport fondé en partie sur une enquête menée auprès de 48 FS de la région de Toronto, 69 % des organismes prévoyaient de licencier du personnel en raison des réductions de financement. La recherche a été menée avant que les nouvelles coupes résultant de l'examen des dépenses ne soient connues (Shakya *et al.*, 2026).

L'une des personnes interrogées par l'AMSSA a déclaré : « Le secteur doit réfléchir à la manière dont il est financé et par qui, et envisager des moyens de diversifier les financements » (S. Dumitra, S. Sahic et H. Khan, communication personnelle, 10 juin 2025). Dans l'étude menée par United Way of Greater Toronto et ses partenaires, 77 % des organismes ont indiqué qu'en réponse aux réductions de financement d'IRCC, ils demanderaient des fonds à d'autres organismes gouvernementaux, tandis que 69 % prévoyaient de chercher d'autres sources de financement auprès de fondations communautaires. L'étude note : « Les informateurs clés ont souligné que ces [approches] ne reflètent pas seulement une adaptation financière, mais aussi un engagement profond à maintenir la continuité des services dans des conditions restreintes » (Shakya *et al.*, 2026, p. 37).

²⁰ Le conseil comprend des acteurs de l'établissement, de la réinstallation et de l'intégration, des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et des fonctionnaires d'IRCC et d'autres ministères fédéraux.

En ce qui concerne les relations entre IRCC et le secteur, Mme Douglas a observé qu'elles s'étaient consolidées lors de l'arrivée des réfugiés syriens et ukrainiens, mais qu'elles avaient changé au cours des deux dernières années, en partie en raison d'une rotation importante des cadres supérieurs d'IRCC. Selon elle, l'expertise du secteur n'est pas mise à profit dans l'élaboration des politiques, « même si nous commençons à voir une certaine évolution dans ce domaine alors que nous nous préparons à de nouvelles coupes budgétaires ». Et d'ajouter : « Avec tous les changements intervenus au niveau de la direction, nous devons rétablir la confiance entre IRCC et le secteur » (D. Douglas, communication personnelle, 22 avril 2025).

Les retombées de l'examen des dépenses resteront pendant un certain temps au cœur des relations d'IRCC avec le secteur. IRCC s'est néanmoins engagé à revoir ses programmes, et il serait judicieux qu'il implique le secteur davantage que par le passé — par exemple, en confiant à l'un des comités sectoriels du ministère le mandat d'organiser des consultations ciblées et de proposer des changements concrets.

Annuler la décision concernant le financement fédéral de l'enseignement intermédiaire des langues

Les FS et d'autres organismes ont critiqué la décision d'IRCC de mettre fin au financement de l'enseignement des langues au-delà du niveau de base, NCLC 4 (NCLC-AEL, s. d.) à partir de septembre 2026. Cette annonce surprise est intervenue après la clôture des candidatures pour le dernier cycle de financement. Auparavant, certains participants suivaient des cours jusqu'au NCLC 10. En Ontario, un tiers des apprenants étudient aux niveaux intermédiaire et supérieur, NCLC 5+.

Une note d'information de juin 2025 destinée au ministre d'IRCC aborde le changement de politique en matière d'enseignement linguistique :

L'un des principaux objectifs du Programme d'établissement est d'aider les clients les plus vulnérables et de veiller à ce qu'ils bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour prendre part à la société canadienne. Dans le secteur des services de formation linguistique, cela signifie qu'il faut donner la priorité aux compétences linguistiques de base qui permettent aux clients d'accéder aux services, de participer à l'éducation de leurs enfants et de mener leurs activités quotidiennes (IRCC, 2025i).

Depuis 2012, le NCLC 4 est exigé pour la naturalisation en tant que citoyen canadien. Toutefois, ces compétences de base sont insuffisantes pour les nouveaux arrivants qui cherchent à faire reconnaître leurs compétences professionnelles, ce qui constitue souvent un processus onéreux. Une meilleure maîtrise de l'une des langues officielles du Canada peut également contribuer à l'intégration sociale et civique des nouveaux arrivants.

En outre, les Canadiens conviennent généralement que la maîtrise de la langue est importante pour les nouveaux arrivants. Les personnes interrogées dans le cadre du sondage d'opinion Focus Canada 2023 mené par Environics ont classé la maîtrise du

français ou de l'anglais au premier rang des valeurs qu'ils jugent les plus importantes à adopter par les immigrants (Environics Institute for Survey Research, 2023).

IRCC devrait annuler sa décision de mettre fin au financement de l'enseignement linguistique au-delà du NCLC 4. Il devrait également indiquer qu'à partir du 1er avril 2029 (date à laquelle la prochaine ronde de financement entrera en vigueur), les FS ayant la capacité d'offrir des cours de langue jusqu'au NCLC 8 seront admissibles à un financement dans le cadre du Programme d'établissement.

Élargir l'admissibilité aux programmes pour les demandeurs d'asile

La révision des politiques et des programmes publics implique de déterminer qui en bénéficiera. Les critères d'éligibilité aux services d'intégration reflètent les décisions concernant les catégories de migrants qui en ont le plus besoin.

À cet égard, les demandeurs d'asile méritent une attention particulière. Comme l'a déclaré le Conseil canadien pour les réfugiés dans un document adressé au ministère fédéral de l'Immigration :

Certains groupes de nouveaux arrivants, tels que les demandeurs d'asile et les travailleurs migrants, en particulier ceux qui appartiennent aux catégories « peu qualifiées », se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison de leur manque d'accès aux services, notamment [...] aux services d'information et d'orientation (Conseil canadien pour les réfugiés, 2013, p. 2).

À la suite de l'introduction d'une politique d'examen des dossiers en 2019, le taux d'acceptation par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada est passé à 80 % en 2024 (Yousif, 2026). Toutefois, l'obtention d'une première décision peut prendre plusieurs années. Pendant cette période, une proportion considérable de demandeurs ont le droit de travailler, et beaucoup le font. Des mesures de soutien telles que des cours de langue peuvent les aider à s'intégrer dans le marché du travail. Pour ceux qui passent au statut de résident permanent, des services de développement des compétences offerts dès le début peuvent faciliter leur intégration économique et sociale.

Les demandeurs d'asile ne sont pas admissibles aux services fournis dans le cadre du Programme d'établissement d'IRCC. Cependant, les programmes proposés par l'Ontario et la Colombie-Britannique sont ouverts à de nombreux résidents temporaires. En Ontario, 44 % des clients des cours de langue financés par la province étaient des demandeurs d'asile ou des personnes protégées en 2023-2024 (voir tableau 2). Le programme Safe Haven de la Colombie-Britannique offre une gamme de services, y compris des informations et des références pour les migrants qui n'ont pas encore déposé de demande d'asile.

En réponse à la guerre en Ukraine, IRCC a financé des services par l'intermédiaire de l'AVUCU (voir note de bas de page 7). Une étude universitaire a conclu que « [l]a réponse rapide et efficace apportée aux nouveaux arrivants ukrainiens a mis en évidence l'adaptabilité et

l'efficacité des services d'établissement et d'intégration du Canada, créant un précédent pour la mise en place d'approches sur mesure visant à répondre aux besoins spécifiques d'autres groupes de migrants» (Ali *et al.*, 2025, p. 6).

IRCC devrait envisager d'ajuster ses critères d'admissibilité pour permettre aux FS de soutenir les demandeurs d'asile. Une option consisterait à exiger qu'un FS s'engage à financer une partie du coût du projet (peut-être un tiers) à partir de sources autres qu'IRCC.

De nombreuses entreprises et organisations professionnelles contribuent déjà à soutenir l'intégration des migrants, à la fois directement et indirectement (par exemple, par l'intermédiaire des PLI). Un exemple récent est la décision de l'Association médicale canadienne d'accorder 645 000 \$ au programme Health English Language Pro (HELP), qui associe des médecins retraités à des médecins nouvellement arrivés pour aider ces derniers à améliorer leur anglais au moyen d'une dizaine de conversations virtuelles (Grant, 2026).

À la lumière des considérations humanitaires et économiques évoquées ci-dessus, certaines fondations et certains employeurs ou associations d'employeurs pourraient être disposés à soutenir des projets financés par IRCC pour les demandeurs d'asile. Ce changement potentiel devrait être examiné et idéalement inclus dans l'appel à propositions pour le prochain cycle de financement dans le cadre du Programme d'établissement d'IRCC.

Organiser un forum national pour faire le point sur le modèle d'intégration des migrants au Canada

L'intégration des migrants au Canada consiste en un vaste réseau qui bénéficie de la collaboration entre les gouvernements et leurs partenaires dans la poursuite d'objectifs communs. Même si le modèle présente plusieurs points forts, ceux-ci ne doivent pas être considérés comme acquis, en particulier à la lumière des récents changements politiques et des pressions exercées par les restrictions budgétaires.

Afin d'éclairer le processus de renouvellement entrepris par IRCC, je propose qu'un forum national soit organisé pour évaluer le modèle d'intégration des migrants au Canada dans son ensemble et pour se pencher sur les améliorations possibles. L'ordre du jour doit aborder les questions suivantes :

- Quelle est l'efficacité des programmes et services d'intégration des migrants actuels financés par les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux du Canada ?
- Les grandes villes, les autres centres urbains et les communautés francophones hors Québec pourraient-ils être plus actifs dans ce domaine ? Si oui, comment ?
- De quelle manière concrète la coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux peut-elle être renforcée afin d'améliorer leurs services ?
- Comment les prestataires de services et les organisations-cadres peuvent-ils jouer un rôle plus important dans la planification et l'examen des politiques et des programmes ?

L'ordre du jour du forum pourrait inclure des présentations d'experts et de praticiens, dont certains venant de l'étranger, sur des questions plus générales concernant les fondements de l'intégration des migrants, comme :

- Quels sont les meilleurs outils de communication numérique pour réduire les coûts et accroître la visibilité des services?
- Certains ou la plupart des services d'intégration devraient-ils être fournis par des institutions publiques, tels que les centres d'éducation pour adultes qui offrent plus d'un tiers des cours d'intégration en Allemagne?
- La participation à une formation linguistique ou à d'autres programmes d'intégration devrait-elle être obligatoire? Si oui, pour quelles catégories de migrants? En Allemagne et en Suède, ces exigences s'appliquent principalement aux migrants bénéficiant d'une protection internationale.

Le forum national devrait être diffusé en ligne et enregistré en vue d'une mise en ligne ultérieure. Outre les connaissances que les participants et les téléspectateurs tireront des présentations et des discussions, le forum contribuera à sensibiliser le public aux services d'intégration des migrants du Canada et aux changements possibles pour tenir compte de l'évolution du contexte migratoire. Cela pourrait encourager les entreprises, les fondations et autres à soutenir des initiatives communes.

CONCLUSION

L'annonce de novembre 2024 concernant la réduction de l'immigration permanente et temporaire a établi un lien avec l'intégration des immigrants : « L'immigration représentait près de 98 % de cette augmentation [de la population] en 2023. Cette croissance a affecté la capacité du Canada à intégrer efficacement les nouveaux arrivants, tout en ayant un effet négatif sur le soutien du public à l'immigration » (IRCC, 2025e).

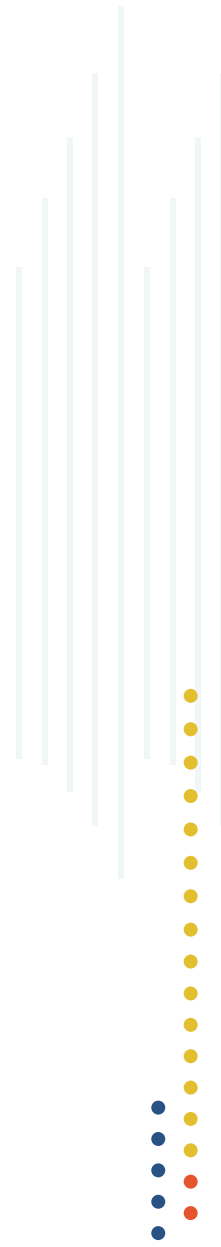
Au fur et à mesure de la réduction des admissions et des dépenses fédérales, les gouvernements, les parties prenantes et les experts devront réfléchir à la manière d'actualiser et de renforcer les nombreux programmes et services d'intégration des migrants du pays. Les bases sont solides, l'expérience des gouvernements et des parties prenantes est vaste et le soutien des organisations communautaires semble fort.

Toutefois, la voie à suivre ne sera pas facile. Les questions de migration sont devenues beaucoup plus instables. Cela se reflète dans l'opinion publique et dans les efforts de certains politiciens pour exploiter les préoccupations du public.

Les contraintes financières constituent un obstacle au renouvellement des programmes d'intégration. L'adaptation à des budgets restreints est au sommet des priorités des gestionnaires de programme et des organisations qui livrent des services. Les coupes budgétaires pourraient néanmoins inciter les prestataires de services et les organisations du secteur à renforcer le soutien financier accordé aux initiatives d'intégration par le biais de sources non gouvernementales.

Un autre obstacle au renouvellement est le manque de volonté politique. Il peut être commode pour certains gouvernements provinciaux et de grandes villes de prétendre que l'intégration des migrants est une responsabilité fédérale. Avec ses différentes dimensions, l'intégration des migrants concerne la société canadienne et l'économie dans son ensemble. Tous les gouvernements doivent le reconnaître.

Face à l'instabilité du climat actuel, les gouvernements peuvent bénéficier de l'expertise des responsables du secteur ayant une vaste expérience auprès d'un large éventail d'organismes et de communautés. Les processus fédéraux, provinciaux et territoriaux constituent une autre source potentielle de connaissances sur les meilleurs moyens de répondre aux besoins des différents groupes de clients. D'autres pays disposant de programmes bien développés dans ce domaine pourraient également offrir des enseignements utiles. Dans l'idéal, cet engagement et ce débat politique permettront de renouveler les programmes de manière à obtenir des résultats tout en maintenant les objectifs du modèle unique d'intégration des migrants au Canada.



ANNEXE

Liste des entretiens réalisés

Biles, John et Jeslyn Thibedeau. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. 23 avril 2025.

Douglas, Debbie. Ontario Council of Agencies Serving Immigrants. 22 avril 2025.

Dumitra, Sabrina, Sara Sehic et Hafsa Khan. Affiliation of Multicultural Societies and Service Agencies of BC. 10 juin 2025.

Ferrer, Yvonne. Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario. 6 juin 2025.

Friesen, Chris. Immigrant Services Society of BC. 15 avril 2025.

Khenti, Akwatu et Alison Stanley. Ville de Toronto. 9 mai 2025.

Libby, Lanny et Amelia Huang. Ville de Vancouver. 10 juin 2025.

Rose, Joni. Ministry of Post-Secondary Education and Future Skills de la Colombie. 13 mai 2025.

BIBLIOGRAPHIE

- Ali, H., Shields, J. et Preston, V. (2025). *Reforming settlement services to include temporary migrants: Policy preview*. York University. <https://www.yorku.ca/research/bmrc-irmu/wp-content/uploads/sites/869/2025/02/Reforming-Settlement-Services-policy-preview-Final-2025clean.pdf>
- Besco, R. et Goel, N. (2025). *Qui a changé d'avis? Deux changements dans l'opinion publique canadienne sur l'immigration : 1995-2005 et 2023-2024*. Centre d'excellence sur la Fédération canadienne. <https://centre.irpp.org/fr/research-studies/opinion-canadienne-immigration/>
- Biles, J. (2008). Integration policies in English-speaking Canada. Dans J. Biles, M. Burstein et J. Frideres (Éds.), *Immigration and integration in Canada in the twenty-first century* (p. 139-186). Presses universitaires McGill-Queen's.
- Biles, J., Tolley, E., Andrew, C., Esses, V. et Burstein, M. (2011). Integration and inclusion in Ontario: The sleeping giant stirs. Dans J. Biles, M. Burstein, J. Frideres, E. Tolley et R. Vineberg (Éds.), *Integration and inclusion of newcomers and minorities across Canada* (p. 195-246). Presses universitaires McGill-Queen's.
- Bloemraad, I. (2006). *Becoming a citizen: Incorporating immigrants and refugees in the United States and Canada*. University of California Press.
- Braun, J. et Clément, D. (2023). Immigrant settlement and integration in Canada: Trends in public funding. *Journal of Canadian Studies*, 57(2), 255-279. <https://doi.org/10.3138/jcs-2022-0012>
- Brunner, L. R. (2025). *Le système d'éducation internationale canadien à la croisée des chemins*. Centre d'excellence sur la Fédération canadienne. <https://centre.irpp.org/fr/research-studies/systeme-education-internationale-canadien-croisee-chemins/>
- Conseil canadien pour les réfugiés. (2013). *Canada's national settlement program: Moving forward* [soumission à Citoyenneté et Immigration Canada]. https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/submission_cic_dec2013.pdf
- Carens, J. H. (2014). An overview of the ethics of immigration. *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, 17(5), 538-559. <https://doi.org/10.1080/13698230.2014.919057>
- Coderre, M., Coustere, C. et Blain, M. (2025). *La résidence temporaire au Canada : Portrait d'un statut à géométrie variable* Centre d'excellence sur la Fédération canadienne. <https://centre.irpp.org/fr/research-studies/residence-temporaire-au-canada/>
- Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. (2024). *Agissons maintenant : Des solutions pour la main-d'oeuvre temporaire et migrante du Canada*. *Sénat du Canada*. <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-44-1/soci-main-doeuvre-temporaire-et-migrante/>
- Commission européenne. (2020). *EU action plan on integration and inclusion (2021-2027)*. https://home-affairs.ec.europa.eu/document/download/e2fda93e-cb29-4ce2-9e85-e37a61b31080_en?filename=20201124_eu-action-plan-on-integration-and-inclusion-2021-2027-factsheet_en.pdf
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. (2025). *Demandes d'asile par pays présenté comme pays de persécution — 2025*. <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat2025.aspx>
- Conseil canadien pour les réfugiés. (2013). *Canada's national settlement program: Moving forward* [soumission à Citoyenneté et Immigration Canada]. https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/submission_cic_dec2013.pdf
- COSTI Services aux immigrants. (s. d.). *International Student Connect*. https://www.costi.org/programs/program_details.php?sid=131&pid=14&id=280

- Environics Institute for Survey Research. (2023). *Opinion publique canadienne sur l'immigration et les réfugiés*. <https://environicsinstitute.org/wp-content/uploads/2024/10/focus-canada-fall-2023-opinion-publique-canadienne-a-propos-de-limmigration-et-des-refugies-sommaire.pdf>
- Frideres, J. (2008). Creating an inclusive society: Promoting social integration in Canada. Dans J. Biles, M. Burstein et J. Frideres (dir.), *Immigration and integration in Canada in the twenty-first century* (p. 77-101). Presses universitaires McGill-Queen's.
- Good, K. R. (2009). *Municipalities and multiculturalism: The politics of immigration in Toronto and Vancouver*. University of Toronto Press.
- Goudreault, Z. (2025, 12 novembre). « La manne » des étudiants internationaux, en Ontario comme au Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/actualites/education/932880/manne-etudiants-internationaux-ontario-comme-quebec>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2023, 24 mai). *Province boosts support for newcomers arriving in B.C.* [Communiqué de presse]. <https://news.gov.bc.ca/releases/2023MUNI0026-000795>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2025). *About the Office for International Credential Recognition*. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/organizational-structure/ministries-organizations/regulatory-authorities/oicr/about#purpose>
- Gouvernement du Canada, (2026). *Résidents permanents — Mises à jour mensuelles d'IRCC — Canada — Résidents permanents selon la province / le territoire et la catégorie d'immigration* [Fichier de données], consulté en février 2026. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda/resource/5582034d-8f89-49d5-8597-483d628078a1>
- Gouvernement du Québec. (2025). *Services de soutien à l'intégration offerts par les organismes communautaires partenaires*. <https://www.quebec.ca/immigration/partenaires>
- Grant, K. (2026, 20 janvier). Volunteer program for immigrant doctors to improve medical English gets big boost. *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-volunteer-program-immigrant-doctors-medical-english-help-cma/>
- Hart, M. (2019). *Province-building and the federalization of immigration in Canada*. University of Toronto Press.
- Hiebert, D. et Sherrell, K. (2011). The integration and inclusion of newcomers in British Columbia. Dans J. Biles, M. Burstein, J. Frideres, E. Tolley et R. Vineberg (dir.), *Integration and inclusion of newcomers and minorities across Canada* (p. 77-101). Presses universitaires McGill-Queen's.
- Hou, F. (2025). *De la résidence temporaire à la résidence permanente : Tendances récentes dans la sélection en deux étapes des immigrants au Canada*. Centre d'excellence sur la Fédération canadienne. <https://centre.irpp.org/fr/research-studies/residence-temporaire-residence-permanente/>
- Hou, F., Koumaglo, E. et Zhang, H. (2025). *L'immigration et le prix des logements dans les municipalités du Canada*. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et Statistique Canada.
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. (2025). *Demandes d'asile par pays présenté comme pays de persécution — 2025*. <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/statistiques/asile/Pages/SPRStat2025.aspx>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2017). *Accord Canada-Ontario sur l'immigration — Dispositions générales 2017*. Gouvernement du Canada.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2019, 7 août). *Nouveaux programmes favorisent l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants* [Communiqué de presse]. Gouvernement du Canada.

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2021). *Résultats en matière d'établissement — Rapport sur les FAITS SAILLANTS : Résumé des conclusions du premier rapport sur les résultats en matière d'établissement d'IRCC en 2021*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/publications-guides/resultats-matiere-etablissement-rapport-faits-saillants-2021.pdf>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2022). *Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/03/autorisation-de-voyage-durgence-canada-ukraine.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2023). *Rapport 2023 sur les résultats en matière d'établissement. Des informations fondées sur les données pour l'avenir du Programme d'établissement*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/publications-guides/partie-1-bilan-resultats-nouveaux-arrivants.pdf>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (octobre 24 2024a). *Le gouvernement du Canada réduit l'immigration* [Communiqué de presse]. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/10/le-gouvernement-du-canada-reduit-limmigration.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024b, 22 janvier). *Le Canada stabilisera la croissance et réduira à environ 360000 le nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers pour 2024* [Communiqué de presse]. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/01/le-canada-stabilisera-la-croissance-et-reduira-denviron-360-000-le-nombre-de-permis-detudes-delivres-aux-etudiants-etrangers-pour-2024.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024c). *Note pour la période des questions : Ukraine — Mesures liées à l'AVUCU jusqu'au 31 mars 2024*. Gouvernement du Canada. <https://rechercher.ouvert.canada.ca/qnotes/record/cic,IRCC-2024-QP-00053>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024d) *Introduction et aperçu à l'appel de propositions (ADP) 2024 pour le programme d'établissement et le programme de réinstallation*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/financement/financement-etablissement-2024/apercu.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2024e). *Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine : statistiques clés*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine/statistiques-cles.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025a). *Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada*. Gouvernement du Canada, consulté le 17 décembre 2025. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/statistiques-donnees-ouvertes/statistiques-immigration/etudiants-travailleurs.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025b). *Chiffres clés sur l'immigration au Canada : Statistiques, tendances et données liées à l'asile*. Gouvernement du Canada, consulté le 28 octobre 2025. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/statistiques-donnees-ouvertes/statistiques-immigration/demandes-asile.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025c). *Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapports-resultats-ministeriels/2025/rapport.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025d). *Trouvez des services gratuits pour nouveaux arrivants près de chez vous*. Gouvernement du Canada. <https://ircc.canada.ca/francais/nouveaux/services/index.asp>

- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025e). *Plan ministériel 2025-2026 d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plans-ministeriels/2025-26-plan-ministeriels/plan-ministeriel-2025-2026-complet.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025f). *Plan stratégique 2025 à 2027*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/plans-strategiques/plan-strategique-2025-2027.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025g). *Settlement and Resettlement Assistance Program renewal: Adapting to evolving funding and client needs* [Document fourni lors d'une communication personnelle]. Gouvernement du Canada. https://km4s.ca/wp-content/uploads/Settlement_and_Resettlement_Assistance_Program_Renewal.pdf
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025h). *Accord Canada-Ontario sur l'immigration — Dispositions générales 2025*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/ontario/accord-immigration-2025.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025i). *COW — Services d'établissement — 9 juin 2025*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cow-9-jun-2025/services-etablissement.html>
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2025j). *Programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation en 2023-2024 – Faits en bref*. Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/ircc/Ci1-73-2024-fra.pdf
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2026, 13 février). *Message d'IRCC à toutes les organisations de fournisseurs de services financés* [Document fourni par IRCC]. Gouvernement du Canada,
- Kataoka, S. et Magnusson, W. (2011). Immigrant settlement policy in British Columbia. Dans E. Tolley et R. Young (Éds.), *Immigrant settlement policy in Canadian municipalities* (p. 241-294). Presses universitaires McGill-Queen's.
- Keung, N. (2026, 24 février). Canada will slash millions in spending meant to help immigrants. Here's how hard Ontario is being hit. *Toronto Star*. https://www.thestar.com/news/canada/ottawa-cuts-98m-in-funding-for-immigrant-settlement/article_a620839c-614a-4512-8ccf-f14efc658871.html
- Ministère des Finances du Canada. (2025). *Un Canada fort. Budget 2025*. Gouvernement du Canada. <https://budget.canada.ca/2025/report-rapport/pdf/budget-de-2025.pdf>
- Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. (2025). *Publication des plans d'activités et rapports annuels de 2024–2025 : ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences*. Gouvernement de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2025-2026-ministere-travail-immigration-formation-developpement-competences>
- Moldes-Anaya, S. et Sommarribas, A. (2023). Policy coherence for vulnerability in migration. The crossroads of migrant integration governance. *Deusto Journal of Human Rights*, (12), 69-104. <https://doi.org/10.18543/djhr.2904>
- Monteiro, S., Pillai, N. et Kianpour, M. (2023). *Online communications and service delivery in Canada's settlement sector: The state of affairs* (Document de travail n° 2023/01). Toronto Metropolitan Centre for Immigration and Settlement. <https://www.torontomu.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/tmcis/publications/workingpapers/2023-01-WP-Monteiro-et-al.pdf>
- NCLC-AEL. (s. d.). *What are Canadian Language Benchmarks?* <https://www.clb-osa.ca/benchmarks/overview>

- Paquet, M., et Schertzer, R. (2025). A complex intergovernmental problem: Why asylum-seekers challenge Canada's immigration system. *Publius: The Journal of Federalism*.
<https://academic.oup.com/publius/advance-article/doi/10.1093/publius/pjaf009/8112826>
- Secrétariat du PLI. (s. d.). Page d'accueil du site Web. <https://thelipsecretariat.ca/fr/>
- Seidle, F. L. (2010). *The Canada-Ontario Immigration Agreement: Assessment and options for renewal*. Mowat Centre for Policy Innovation. <https://utoronto.scholaris.ca/items/1c412c63-c63a-416f-bbba-930915e7dc45>
- Seidle, F. L. (2013). *Canada's Provincial Nominee Immigration Programs: Securing greater policy alignment*. Étude IRPP 43. Institut de recherche en politiques publiques.
- Seidle, F. L. (2019). *Migrant integration in cities: Learning from others*. Occasional Paper Series No. 44. Forum of Federations. https://www.forumfed.org/wp-content/uploads/2019/06/OPS44_Migrant_Integration_in_Cities_Learning_from_Others.pdf
- Seidle, F. L. (2024, 22 novembre). Better co-ordination and governance needed to steer Canada's migration policies. *Options politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/november-2024/migration-policy-governance/>
- Seidle, F. L. et Joppke, C. (2012). Introduction. Dans C. Joppke et F. L. Seidle (dir.), *Immigrant integration in federal countries* (p. 3-21). Presses universitaires McGill-Queen's.
- Shakya, Y., Abeshu, G., Majid, U., Procyk, S. et Datta, T. (2026). *When the Ground Shifts: The impacts of funding cuts on the immigrant the refugee serving sector*. <https://www.unitedwaygt.org/wp-content/uploads/2026/02/WhenTheGroundShifts.pdf>
- Siemiatycki, M. (2012). Toronto: Integration in a City of Immigrants. Dans C. Andrew, J. Biles, M. Burstein, V. M. Esses et E. Tolley (Éds.), *Immigration, Integration, and Inclusion in Ontario Cities* (p. 23-49). Montréal et Kingston, Queen's Policy Studies Series, Presses universitaires McGill-Queen's.
- Song, T. (2025). Anti-immigration and the politics of housing affordability: Examining the evolution and housing market impacts of Foreign Buyer Taxes in British Columbia and Ontario. *Journal of Urban Affairs*, 1-18. <https://doi.org/10.1080/07352166.2025.2570754>
- Spencer, S. et Charsley, K. (2021). Reframing "integration": Acknowledging and addressing five core critiques. *Comparative Migration Studies*, 9(18), 1-22. <https://doi.org/10.1186/s40878-021-00226-4>
- Statistique Canada. (2022). *Chiffres de population et des logements : Canada, provinces et territoires*. Tableau : 98— 10 — 10— 0001. Gouvernement du Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810000101&request_locale=fr
- Statistique Canada. (2025). *Série «Perspective géographique», Recensement de la population de 2021*. Gouvernement du Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/index.cfm?Lang=F&topic=1>
- Statistique Canada. (2026). *Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles*. Tableau : 17— 10 — 10— 0121. Gouvernement du Canada, consulté le 5 janvier 2026. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710012101&pickMembers%5B0%5D=1.1&cubeTimeFrame.startMonth=10&cubeTimeFrame.startYear=2024&cubeTimeFrame.endMonth=10&cubeTimeFrame.endYear=2025&referencePeriods=20241001%2C20251001&request_locale=fr
- Ville de Toronto. (2013). *Toronto Newcomer Strategy*. <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2013/cd/bgrd/backgroundfile-55333.pdf>
- Ville de Toronto. (2016). *Toronto Newcomer Strategy – Progress report*. <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2016/cd/bgrd/backgroundfile-97073.pdf>
- Ville de Toronto. (2021). *Toronto Newcomer Strategy 2022-2026*. <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2021/ec/bgrd/backgroundfile-166819.pdf>

- Ville de Toronto. (2025a). *Access to City Services for Undocumented Torontonians*.
- Ville de Toronto. (2025b). *Newcomer Services Kiosks*. <https://www.toronto.ca/community-people/moving-to-toronto/after-you-arrive-checklist/newcomer-services-kiosks/>
- Ville de Vancouver. (2014). *Growing roots: A newcomer's guide to Vancouver*.
- Ville de Vancouver. (2022). *Frequently asked questions and scenarios – Access to City services without fear*. <https://vancouver.ca/files/cov/access-to-city-services-without-fear-faqs-and-scenarios.pdf>
- Vineberg, R. (2012). *Responding to immigrants' settlement needs: The Canadian experience*. Springer.
- WelcomeBC. (2025a). *Career paths for skilled immigrants*. Gouvernement de la Colombie-Britannique, consulté le 31 juillet 2025. <https://www.welcomebc.ca/work-in-b-c/career-paths-for-skilled-immigrants>
- WelcomeBC. (2025b). *Services for refugee claimants: BC Safe Haven*. Gouvernement de la Colombie-Britannique.
- Xhardez, C. et Tanguay, D. (2024). The hidden power of provincial and territorial immigration programs in shaping Canada's immigration landscape. *Comparative Migration Studies*, 12(59), 1-21. <https://doi.org/10.1186/s40878-024-00414-y>
- Yousif, J. (2026). *Accepting asylum claims without a hearing: A critique of IRB's "File Review" policy* (Commentary No. 703). C.D. Institut Howe. https://cdhowe.org/wp-content/uploads/2026/01/Commentary_703.pdf



INSTITUT
DE RECHERCHE
EN POLITIQUES
PUBLIQUES

INSTITUTE
FOR RESEARCH
ON PUBLIC
POLICY

L'IRPP contribue à l'amélioration des politiques publiques en produisant des recherches et des analyses approfondies qui éclairent le débat sur les grands enjeux auxquels sont confrontés les Canadiens et leurs gouvernements.

The IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and influencing debate on current and emerging policy issues facing Canadians and their governments.

Pour commander ce document ou demander la permission de l'utiliser ou de le reproduire, veuillez communiquer avec l'IRPP.

IRPP
1470, rue Peel, bureau 200
Montréal (Québec) H3A 1T1
Téléphone : 514 985-2461
Télécopieur : 514 985-2559
Courriel : irpp@irpp.org